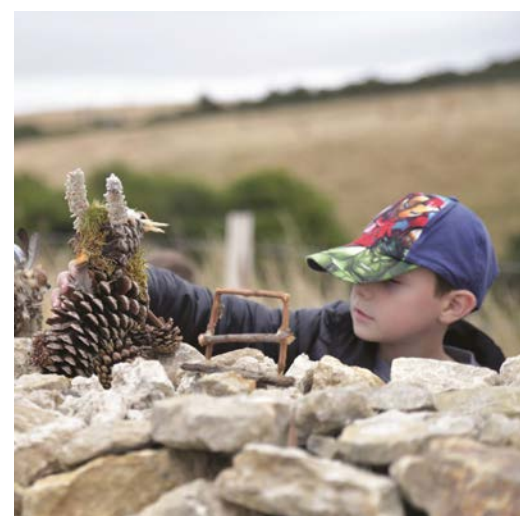




2022

EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

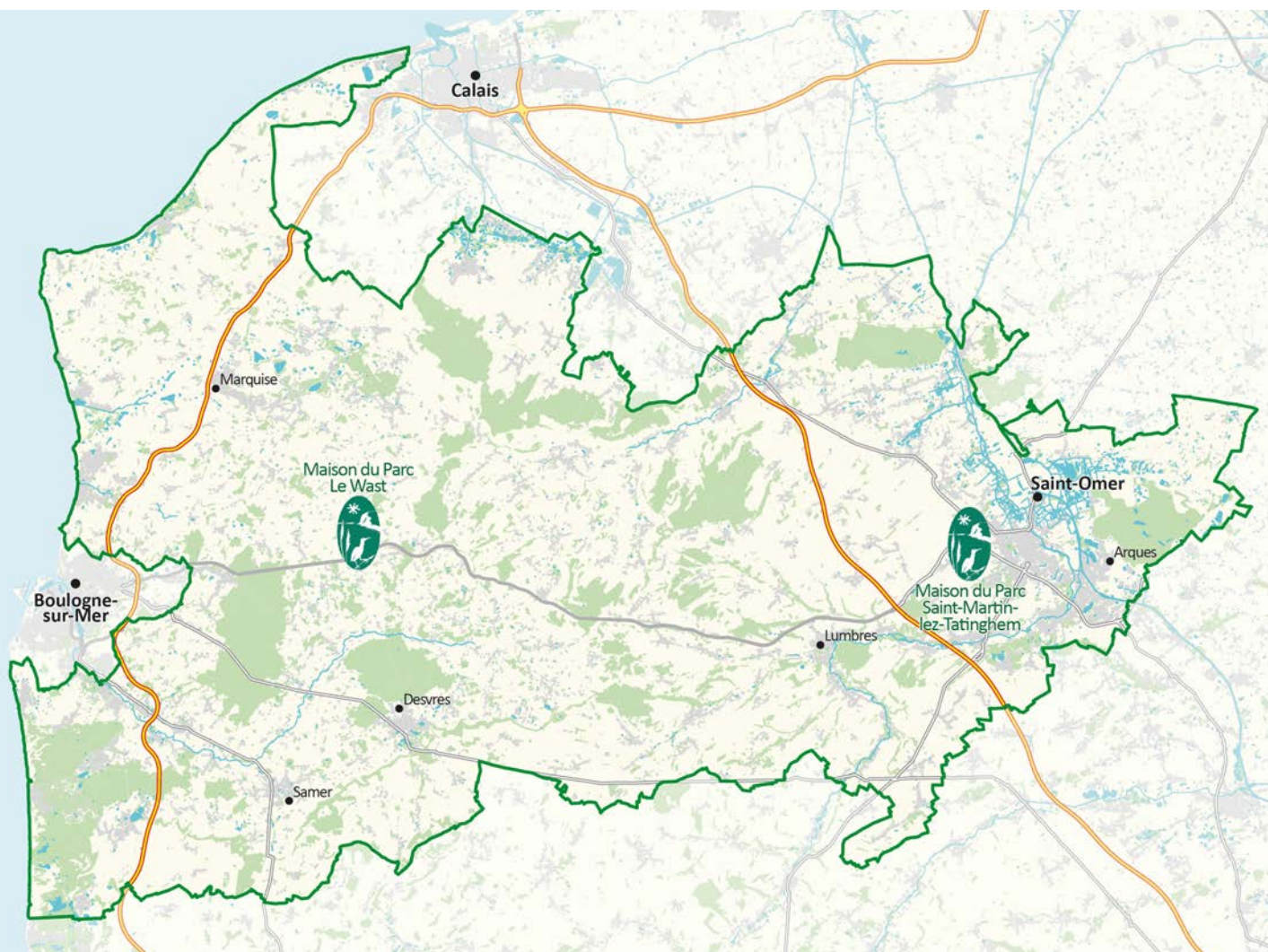
Rapport d'activités 2022
9e année de mise en oeuvre
de la Charte



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici

Bienvenue en Caps et Marais d'Opale



Edito



Protection des paysages, préservation de la biodiversité, soutien à l'agriculture durable et au développement des énergies renouvelables, sensibilisation des habitants... La Charte 2013 - 2028 donne aux acteurs du territoire des Caps et Marais d'Opale de nombreux défis. Mais ces défis, nous les relevons collectivement, comme le montre très bien ce rapport d'activités 2022. Non-exhaustif, il recense plus de 50 actions dans les communes, dans les campagnes, dans les écoles, qui nous permettent de protéger notre patrimoine naturel, bâti et culturel et transmettre les valeurs communes qui sont les nôtres. Je suis très heureuse de vous présenter ce rapport aujourd'hui, qui nous incite à aller encore plus loin dans les années à venir.

Sophie WAROT-LEMAIRE
*Conseillère départementale
Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*

SOMMAIRE

 PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	<i>Pages 4 à 5</i>
 VOCATION 1 : UN TERRITOIRE QUI PREND À COEUR SA BIODIVERSITÉ	<i>Pages 6 à 13</i>
 VOCATION 2 : UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA QUALITÉ DE SON ENVIRONNEMENT	<i>Pages 14 à 17</i>
 VOCATION 3 : UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES POTENTIELS ÉCONOMIQUES	<i>Pages 18 à 29</i>
 VOCATION 4 : UN TERRITOIRE AUX VALEURS PARTAGÉES	<i>Pages 30 à 38</i>
 VOCATION 5 : UN TERRITOIRE QUI AMÉNAGE POUR VALORISER SES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES	<i>Pages 39 à 49</i>
 LA VIE DU SYNDICAT MIXTE	<i>Pages 50 à 56</i>

La charte 2013 - 2028 du

Vocation 2

un territoire soucieux
de la qualité de son
environnement

Vocation 1

un territoire qui prend
à cœur la biodiversité

Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

Mesure 1 : Préserver les cœurs de biodiversité

Mesure 2 : Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

Mesure 3 : Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin

Mesure 4 : Conforter et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité

Mesure 5 : Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité

Mesure 6 : Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

Orientation 3 : Impliquer les habitants dans la préservation de la biodiversité

Mesure 7 : Renouer avec la nature

Mesure 8 : Mobiliser les habitants autour de la biodiversité

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau

Mesure 9 : Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et maîtriser les risques liés à l'eau

Mesure 10 : Assurer la solidarité inter-bassins

Orientation 5 : Lutter contre le changement climatique

Mesure 11 : Organiser le territoire et mobiliser les acteurs autour du climat

Mesure 12 : Expérimenter une recherche-action « facteur 4 » (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre (GES)) à l'échelle de communes ou de quartier

Orientation 6 : Prévenir, anticiper et accompagner sur les questions environnementales

Mesure 13 : Optimiser la collecte et la gestion des déchets

Mesure 14 : Prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales

Vocation 3

un territoire qui valorise
ses potentiels
économiques

Orientation 7 : Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial

Mesure 15 : Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie

Mesure 16 : Structurer les potentialités économiques liées à la charte du Parc

Mesure 17 : Accompagner la structuration de la filière bois

Mesure 18 : Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

Orientation 8 : Conforter l'économie résidentielle

Mesure 19 : Assurer en secteur rural le maintien d'une économie de proximité maillant le territoire

Mesure 20 : Construire une stratégie d'accueil fondée sur les activités de pleine nature et sur les équipements patrimoniaux, en référence aux principes de la charte européenne du tourisme durable

Mesure 21 : Mettre en place et animer la Maison du Cheval boulonnais, pôle touristique et de soutien à la race

Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale

Mesure 22 : Faciliter l'installation et la transmission des exploitations

Mesure 23 : Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitations agricoles

Mesure 24 : Poursuivre le développement des filières de proximité et des productions de qualité

Mesure 25 : Sauvegarder les races et variétés végétales locales en leur assurant un avenir économique

Mesure 26 : Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux (paysages, ressources en eau, énergie, déchets) dans les systèmes d'exploitation

Mesure 27 : Développer l'agriculture biologique

Parc naturel régional en résumé

Vocation 4

un territoire
aux valeurs partagées

Orientation 10 : S'approprier les valeurs du territoire

Mesure 28 : Faire vivre notre héritage culturel

Mesure 29 : Accueillir les nouveaux habitants

Mesure 30 : Rendre le territoire accueillant pour les personnes en situation de handicap

Mesure 31 : Faciliter les actions de solidarité internationale

Orientation 11 : Sauvegarder le patrimoine bâti et construire les patrimoines de demain

Mesure 32 : Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti

Mesure 33 : Favoriser l'évolution du bâti traditionnel

Orientation 12 : Rendre les habitants éco-citoyens et acteurs de leur territoire

Mesure 34 : Diffuser les orientations du Parc et accroître la participation des habitants à la vie du territoire

Mesure 35 : Faire des Maisons de Parc des lieux d'exemplarité et d'animation du développement durable

Mesure 36 : Soutenir les établissements scolaires et universitaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement vers le développement durable

Mesure 37 : Mettre en œuvre des démarches de certification environ-

Vocation 5

un territoire qui
aménagement pour valoriser
ses richesses patrimoniales et paysagères

nementale

Orientation 13 : Planifier l'aménagement durable du territoire en assurant une gestion économe de l'espace

Mesure 38 : Maîtriser l'étalement urbain

Mesure 39 : Développer des projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines

Mesure 40 : Assurer la gestion qualitative de l'environnement des espaces économiques

Mesure 41 : Gérer de manière économe le foncier à vocation agricole

Mesure 42 : Mettre en œuvre le « Plan Forêt Régional » dans un équilibre des usages

Mesure 43 : Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Orientation 14 : Garantir la qualité du cadre de vie des habitants

Mesure 44 : Accompagner la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement

Mesure 45 : Accompagner le développement des énergies renouvelables

Mesure 46 : Mettre en œuvre la charte signalétique du Parc

Mesure 47 : Défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés

Orientation 15 : Sauvegarder le marais audomarois

Mesure 48 : Élaborer et faire vivre le contrat de marais

Mesure 49 : Mettre en place et animer la Maison du Marais

Orientation 16 : Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer

Mesure 50 : Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral

Mesure 51 : Améliorer l'accueil des visiteurs

Mesure 52 : Faire vivre le label « Grand Site de France® » pour les Deux-Caps

Orientation 17 : Développer des démarches territoriales pour des paysages spécifiques

Mesure 53 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage sur les Monts

Mesure 54 : Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage du Bocage Boulonnais

Mesure 55 : Élargir le Plan de Paysage du bassin carrier de Marquise à d'autres thématiques

Orientation 18 : Échanger autour des paysages

Mesure 56 : Construire et animer un réseau des paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord

Mesure 57 : Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la valeur des paysages

Vocation 1

Un territoire qui prend à coeur sa biodiversité

Atlas de la biodiversité communale : 2^e année

Mesures 5 - 7 - 8

Depuis 2021, le Parc naturel régional accompagne cinq communes (Courset, Bouvelinghem, Seninghem, Hesdigneul-lès-Boulogne et Bainghen) pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). Ce document permet de connaître les enjeux écologiques présents sur la commune. 2022 était donc la deuxième année de ce programme qui prévoit la participation des habitants aux inventaires naturalistes.



Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) prévoient la réalisation d'inventaires de faune et de flore à l'échelle d'un village, avec une participation des habitants. Cette opération a pour but d'actualiser les connaissances de la biodiversité locale et de la prendre compte dans la gestion de la commune. En effet, un document de référence est produit à l'issue des inventaires. Il permet d'identifier les enjeux potentiels, d'émettre des recommandations et de diffuser la connaissance auprès des communes et de leurs habitants.

En 2022, les inventaires se sont poursuivis et terminés. Des plans d'actions concertés avec les communes sont en cours de finalisation. Les ABC ont permis de travailler sur des thématiques très diverses sur les cinq communes : l'apiculture éthique à Bainghen, la trame noire à Courset, la labellisation d'une aire terrestre éducative à Hesdigneul-lès-Boulogne, les liens entre les sports de nature, une agriculture résiliente et la connaissance du patrimoine naturel à Seninghem et un lien à creuser entre l'accès à la nature et la santé à Bouvelinghem.

Cette première expérience ABC sur le territoire a permis de mieux connaître la démarche et à encourager d'autres communes à constituer, à leur tour, un ABC.



> La démarche est un moyen de mieux connaître le territoire et permet d'intégrer les enjeux de patrimoine naturel aux projets des collectivités et aux documents d'urbanisme.



> La richesse et les besoins d'animation de ce programme sont tels qu'il nécessite un poste dédié.

CHIFFRES CLÉS

1 8 9

habitants ont participé en 2022 aux 24 animations et ateliers en lien avec les ABC.

5

communes du territoire disposent désormais d'un inventaire faune/flore actualisé.

PARTENAIRES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr



PAYS DE
LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PAYS
d'OPALE
Communauté de communes



Seninghem



Hesdigneul-
lès-Boulogne



Bainghen



Bouvelinghem



Courset

À Arques aussi !

La ville d'Arques a déposé une candidature en toute autonomie, avec un accompagnement du Syndicat mixte du Parc pour le lancement de son ABC.

Les coins nature : un espace pour renouer avec la biodiversité locale

Mesures 4 - 7

Depuis 2010, le Parc naturel régional accompagne les communes qui souhaitent créer un coin nature sur leur territoire. Un coin nature est un espace de nature aménagé pour favoriser la biodiversité. En 2022, 4 nouveaux coins nature ont été inaugurés.



Les coins nature sont des espaces créés au sein des villages et aménagés de façon à favoriser l'épanouissement de la biodiversité. Plantations de haies, mare creusée, plantations de vergers, sont autant d'exemples d'aménagement que l'on peut trouver dans un coin nature. Ces aménagements sont réalisés par la commune et le Syndicat mixte du Parc naturel régional.

Il existe presque 50 coins nature sur le territoire des Caps et Marais d'Opale, dont 4 nouveaux ont été inaugurés en 2022 dans les communes de Bonningues-lès-Ardres, Hesdigneul-lès-Boulogne, Moringhem et Quelmes.

A chaque inauguration, une animation vers le grand public ou les scolaires est organisée. Elle permet de faire connaître aux habitants cet espace de nature, mais aussi de les sensibiliser aux moyens dont nous disposons tous pour favoriser la biodiversité locale. Pour Hesdigneul, cela a même lancé un projet d'aire terrestre éducative (ATE) et les enfants ont pu proposer des aménagements à réaliser sur le site.

Les coins nature constituent aussi des outils pédagogiques utiles. En effet, en 2022, ils ont été le lieu de formation d'agents municipaux à la gestion différenciée à Wimille et Arques.



> Les coins nature sont très appréciés des élus et des habitants des communes du Parc.

> La journée sur la gestion différenciée était attendue par les élus des communes et leurs agents qui peuvent désormais en appliquer les préceptes.

CHIFFRES CLÉS

30

agents et élus environ ont été formés à la gestion différenciée en 2022.

49

coins nature ont été créés sur le territoire des Caps et Marais d'Opale depuis 2010.

150

enfants ont participé à une animation lors de l'inauguration d'un coin nature en 2022.

20

enfants de Moringhem ont participé à la fabrication d'épeutnaerts (épouvantails locaux) à l'occasion l'inauguration du coin nature et de la Fête des épeutnaerts.

PARTENAIRES



Hesdigneul-lès-Boulogne



Moringhem



Quelmes



Bonningues-lès-Ardres

Natura 2000 : 13 sites naturels à protéger

Mesures 1 - 4 - 5 - 7 - 8

L'Etat a confié au Syndicat mixte du Parc naturel régional l'animation de 13 sites Natura 2000. Ces sites sont reconnus à l'échelle européenne pour la faune, la flore et les habitats naturels qu'ils contiennent.

L'animation des sites comprend différents volets :

- > Organiser les comités de pilotage des sites Natura 2000
- > Promouvoir et mettre en place des contrats Natura 2000 pour réaliser des travaux de gestion d'espaces naturels.
- > Promouvoir les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs
- > Conseiller les propriétaires privés et les communes sur la gestion de leurs terrains
- > Apporter une assistance directe aux organisateurs de manifestations sportives dans la constitution d'évaluations d'incidences Natura 2000
- > Assurer des suivis naturalistes des habitats et espèces d'intérêts communautaires et patrimoniaux
- > Mettre à jour les documents d'objectifs des sites Natura 2000 via le pilotage d'études diverses
- > Promouvoir les sites Natura 2000 et leur biodiversité via l'organisation de chantiers nature, animations nature et supports de communication



Préserver le site des Garennes d'Audresselles

Pâturé par les bovins d'éleveurs locaux, le terrain communal des Garennes d'Audresselles (19 ha) fait l'objet de travaux de restauration depuis plusieurs années, dont un contrat Natura 2000 arrivé à échéance en 2021. La clôture montre aujourd'hui des signes d'usure notable et nécessite un remplacement complet. C'est pourquoi un projet a été monté en 2022 pour solliciter le soutien du Grand Site de France des



Deux Caps et de la Fondation du Patrimoine pour le débroussaillage des fourrés, la fauche exportatrice des clairières et le remplacement de la clôture. L'Association pour l'Amélioration de l'Environnement dans le Pays de Marquise (AAEPM) missionnée par le Grand Site de France a débuté les travaux de débroussaillage en 2022. Le projet ayant été lauréat pour bénéficier du mécénat de la Fondation du Patrimoine, le renouvellement de la clôture sera réalisé en 2023.

Du côté de la gouvernance

Une réunion d'information sur Natura 2000 auprès d'élus du territoire a eu lieu afin d'aborder le rôle de président de comité de pilotage (COPIL) et de recueillir des candidatures. En effet depuis les dernières élections et les perturbations liées à la pandémie de Covid-19, la présidence de certains comités de pilotage est arrivée à échéance et il s'avère nécessaire de relancer la dynamique. En parallèle, des réunions préparatoires à la tenue du COPIL du site 21 « Prairies et marais tourbeux de Guînes » ont eu lieu afin de renouveler sa composition et recueillir la candidature d'un élu à la présidence pour une tenue du COPIL en 2023.

PARTENAIRES



FONDATION



Un territoire qui prend à coeur sa biodiversité

Vocation 1

Des formations sur les milieux forestiers, les mares et les chauve-souris



Un cycle de formations et d'échanges techniques autour de la gestion forestière a été élaboré en 2022 : les échanges techniques entre le Conservatoire Botanique National de Bailleul, les agents de l'Office National des Forêts et

le Parc ont permis de repérer les habitats à enjeux en forêts de Desvres et de Boulogne, constater l'évolution des anciens habitats de landes intraforestières et tourbières boisées et entrevoir des possibilités d'adaptation de la gestion sylvicole et de contractualisation future pour la restauration des milieux. Des échanges techniques ont également porté sur le sujet des mares forestières et les besoins d'entretien par chantiers ciblés. Enfin, deux temps de formation organisés aux côtés de la Coordination Mammalogique du Nord de la France ont permis d'apprendre à connaître l'écologie (interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu) des chauves-souris forestières et d'échanger sur la gestion sylvicole et la préservation de cette faune sensible.

Un atlas pour les événements sportifs

Les sites Natura 2000 sont fréquentés par les sportifs en quête de nature, mais certains chemins peuvent être particulièrement sensibles s'ils traversent directement la pelouse par exemple. En 2022, un atlas cartographique de sensibilité des chemins en zone Natura 2000 à destination des organisateurs de manifestations sportives a été réalisé.



Du paturage ovin sur le Rietz d'Audenfort



Un enclos de pâturage ovin (7,4 ha) a été mis en place sur le coteau communal de Clerques : le Rietz d'Audenfort. La seconde moitié du linéaire de clôture a été installée par les ouvriers de l'association de chantiers d'insertion « Campagne Services ».

CHIFFRES CLÉS

87

communes du Parc sont comprises entièrement ou en partie dans des périmètres Natura 2000 et sont donc concernées par cette action

12

communes situées en dehors du territoire du Parc sont également concernées par les sites Natura 2000 animés par le Parc

161

hectares sont contractualisés Natura 2000 sur le territoire du Parc.

454

personnes ont été sensibilisées à la protection des zones Natura 2000 en 2022, soit lors d'une des 6 animations, soit lors d'un des 13 chantiers nature.



- > De nombreux travaux de restauration écologique sont menés en relation directe avec les différents acteurs
- > Les actions sont pérennes grâce à des financements continus
- > Les propriétaires privés sont sensibilisés à la gestion écologique de leur terrain
- > Une grande concertation est mise en place avec l'ensemble des acteurs du territoire autour des objectifs visés dans les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 englobant de vastes domaines de compétences.



- > La centralisation et la diffusion de l'information entre les nombreuses structures partenaires n'est pas aisée.
- > Le dispositif Natura 2000 engendre une charge administrative conséquente et demande exigence et rigueur
- > L'étendue des sites et la grande technicité des dossiers peuvent rendre difficile l'intégration des élus dans la démarche, qui pourtant sont demandeurs.

Vallée de la Hem : des études pour Licques

Mesures 2 - 4 - 9

Dans la vallée de la Hem, le Parc naturel régional et le Symvahem sont partenaires pour protéger la rivière et favoriser l'écoulement de l'eau, la circulation des poissons, des plantes et des sédiments et lutter contre les inondations. Dans le cadre de ce partenariat, de nombreuses actions concrètes sont menées.



Depuis 2012, le travail partenarial entre le Symvahem, le Syndicat mixte du Parc naturel régional et leurs partenaires a permis de restaurer la continuité écologique sur 23 km de cours d'eau. 32,8 km sont désormais accessibles aux grands poissons migrateurs.

En 2022, les travaux de l'ancienne pisciculture d'Audenfort à Clerques ont été terminés. En 2022 également, un film retraçant les actions en faveur de la biodiversité sur la Hem a été diffusé. Le Syndicat mixte du Parc a suivi les études de conception de six ouvrages à Licques.

En parallèle, le Parc a porté en 2022 un appui technique au Symvahem pour la mise en œuvre du plan d'entretien 2022-2024 pour l'année 2022, la finalisation des travaux du plan de restauration 2021, le conventionnement pour l'élaboration du plan de restauration 2023-2025 et la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour le plan pluriannuel de restauration d'entretien de la Hem et de ses affluents 2025-2035.

L'ensemble de ces actions a pu être valorisé lors de la visite de printemps des élus du comité annuel de la Hem organisée par le Parc et dans la lettre « Reflets sur la Hem » d'octobre 2022.

Enfin, le projet « J'Hem la rivière » a été mis en œuvre pour l'année 2022 afin de sensibiliser les scolaires sur la thématique de l'eau (rivière, zone humide, etc.).

CHIFFRES CLÉS

86

embâcles ont été retirés de la Hem en 2022. De même, pour permettre le bon écoulement de l'eau, 130 arbres ont été abattus de façon préventive et 5 ouvrages ont été arasés.

89

parcelles de terrains proches de la Hem sont en cours de conventionnement. À ce jour, 35 sont conventionnées.

10

systèmes d'abreuvements ont été mis en place et 2,5 km de clôture ont été posés afin d'éviter que le bétail aille dans la rivière.

PARTENAIRES



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Direction Départementale des Territoires et de la Mer



Architectes des Bâtiments de France



> C'est un projet multi-acteurs intégrant la démarche globale d'aménagement du bassin versant de la Hem.



> Suite à l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, certains propriétaires abandonnent les projets en cours.

Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

Le SmageAa et le Symsageb mènent des actions similaires d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Confortement de la trame noire et lutte contre la pollution lumineuse

Mesure 4

Pour une rénovation de l'éclairage public et un usage raisonné et adapté aux dynamiques nocturnes des corridors écologiques, le Parc naturel régional accompagne les communes dans leur volonté de réaliser des économies d'énergies et de lutter contre la pollution lumineuse, tout en tenant compte des usages des habitants, comme à Courset, Menneville et Saint-Martin-Choquel en 2022.



© Samuel Busson - Cerema

En 2022, le Parc naturel régional a accueilli une stagiaire pour six mois afin de travailler sur l'accompagnement des communes pour la réduction de la pollution lumineuse et le confortement de la trame noire. Ce stage visait à expérimenter et élaborer une méthodologie simplifiée, outillée et reproductible d'accompagnement des collectivités dans le cadre de leur changement de pratiques et/ou de rénovation d'éclairage public.

À l'issue du stage, le Parc dispose désormais d'une cartographie des enjeux de biodiversité ainsi que d'une cartographie des pressions liées à la pollution lumineuse. Ces outils sont mobilisables lors de rencontres avec des élus afin de les sensibiliser sur le sujet mais également de travailler finement sur les projets de rénovation d'éclairage public en questionnant la répartition des points lumineux, leurs caractéristiques techniques et les usages.

En parallèle, en octobre, lors de la Fête de la science à la Coupole d'Helfaut et lors du Jour de la nuit à Alquines, deux animations dédiées à la pollution lumineuse et au confortement de la trame noire ont eu lieu à destination d'un public familial.

ZOOM sur les Villes et Villages étoilés et Territoire étoilé

Le Parc naturel régional apporte également son aide aux communes qui souhaitent candidater à la labellisation « Villes et Villages étoilés » et « Territoire étoilé » de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

L'accompagnement des communes a démarré pour candidater en 2024.

PARTENAIRES



> Beaucoup de communes ont déjà partiellement ou totalement réalisé la rénovation de l'éclairage public. Dans ces cas, les solutions techniques ne sont plus pertinentes et il s'agira de mener un travail de pédagogie sur les usages.



> Connaissance poussée en termes de biodiversité par la mission Patrimoine naturel du Parc.
> Cet enjeu est perçu de façon de plus en plus positive par les habitants dans un contexte réglementaire et de crise énergétique.



Sensibilisation : focus sur les abeilles et les pollinisateurs

Mesures 1 - 5 - 7 - 8

En 2022, le Syndicat mixte du Parc naturel régional, dans le cadre de ses missions de sensibilisation à la protection de la biodiversité, a mis en lumière les abeilles et plus largement les pollinisateurs. De nombreuses animations ont été organisées dans ce cadre.



Depuis quelques années, le Syndicat mixte constatait une demande croissante de formation à la gestion de ruches et de temps de sensibilisation à l'apiculture et aux pollinisateurs sauvages. Dans ce contexte, et dans le but de développer l'implantation de ruches sur des espaces naturels aménagés ou gérés par le Parc naturel régional, en 2022, le Syndicat mixte a créé les Rendez-vous apicoles. Ces réunions et ateliers sont destinés aux apiculteurs amateurs ou en devenir afin de développer les pratiques apicoles respectueuses des abeilles, des écosystèmes et des pollinisateurs sauvages. Huit rendez-vous thématiques ont été organisés et ont permis de créer un groupe fidèle, solide et néanmoins constamment ouvert. Les ateliers avaient lieu soit à la maison du Parc de Le Wast, soit au rucher pédagogique de Bainghen.

Parallèlement, le Parc naturel a participé à l'événement départemental « La Quinzaine des Pollinisateurs ». Via 5 animations, le public a pu découvrir comment reconnaître un pollinisateur et son rôle primordial pour la biodiversité.

Enfin, pour compléter ces actions-phares, la maison du Parc de Le Wast a proposé durant tout l'été une exposition gratuite consacrée aux pollinisateurs.

CHIFFRES CLÉS

8

rendez-vous apicoles ont été proposés en 2022

8

ateliers pratiques d'apiculture ont été organisés au rucher pédagogique de Bainghen

5

événements ont été organisés dans le cadre de la Quinzaine des pollinisateurs.

2

projections autour du thème des pollinisateurs et de leur rôle dans notre alimentation ont été organisées lors du festival Alimenterre.

PARTENAIRES



Bainghen



Pas-de-Calais
Mon Département



> Les rendez-vous apicoles ont permis de constituer un groupe régulier d'apiculteurs amateurs.

Et aussi en Caps et Marais d'Opale

D'autres acteurs du territoire développent des animations en faveur des pollinisateurs : Eden62, le Château d'Hardelot, la Communauté de communes du Pays de Lumbres, certaines communes (Saint-Etienne-au-Mont, Neufchâtel-Hardelot...), des acteurs associatifs (le LAP, la LPO62...) et des autoentrepreneurs ou des apiculteurs.

RTE à Échinghen : faire des espaces délaissés des espaces de nature

Mesure 1



PARTENAIRES



Le réseau
de transport
d'électricité

En 2021, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a répondu à un appel à projet d'RTE et de la Fédération des Parcs naturels régionaux, visant à aménager les espaces délaissés. Cela s'est traduit de façon concrète, en 2022, sur le site RTE d'Échinghen.

Autour de ce transformateur, la faune et la flore s'épanouissent. On compte notamment des orchidées sauvages, des papillons et des pelouses marnicoles.

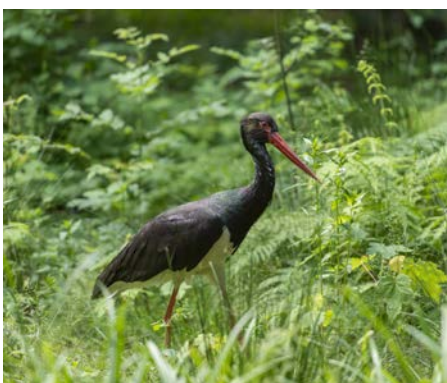
Afin de renforcer encore la présence de la biodiversité sur ce site, un verger a été planté et des

travaux de débroussaillage ont été réalisés.

Au printemps, une convention opérationnelle a été signée entre les deux structures pour le site RTE d'Échinghen (site naturel étendu sur plus de 3 hectares) pour une durée de 5 ans.

Observations nature : quelles espèces ont été vues en 2022 ?

Mesures 5 - 6



Le travail de terrain associant les habitants, les élus, les partenaires et l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc permet de réaliser des observations de faune et de flore.

- Présumé disparu, le Millepertuis des marais (photo du centre) a été observé à Wimereux sur un terrain privé où le Parc mène des travaux d'entretien et de suivi du milieu naturel.

- Un Ibis falcinelle (photo de droite) a été observé à Clairmarais (une espèce plutôt visible en Camargue d'ordinaire)
- Le papillon Damier de la Succise a été vu à Boursin
- La présence du Tarier des prés est confirmée dans la Slack.
- Une cigogne noire (photo de gauche) a été vue à proximité de la forêt de Boulogne
- Et un Elanion blanc dans le

Pays de Licques

- L'Ophrys verdissant (une orchidée) a été aperçue profitant de la chaleur du coteau de Nabringhen.
- À Saint-Omer, des faucons pèlerins ont adopté les nichoirs de la cathédrale de Saint-Omer posés par la LPO, la Ville et le Parc.
- Enfin, une libellule fauve été observée à Guînes.

Vallée de la Hem : lutter contre l'érosion des sols

Mesures 9 - 26

Afin de lutter contre l'érosion des sols dans la vallée de la Hem et d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière, le Parc et le Symvahem travaillent de concert pour animer un programme sur l'hydraulique douce.



Le programme d'hydraulique douce permet d'installer des ouvrages anti-ruissellement et anti-érosifs sur des parcelles agricoles. Ils servent à ralentir les flux d'eaux pluviales et, ainsi, à permettre le dépôt des matériaux transportés que sont la terre et la boue.

Ainsi, en 2022, le programme a concerné 95 haies (soit 11 991 mètres linéaires) et 44 fascines (920 mètres linéaires). Les haies et fascines sont débroussaillées, taillées et restaurées. Ces travaux comprennent notamment du remplacement de plants ou de protections anti-gibier pour les haies et des regarnissages en fagots ainsi que le remplacement de pieux et d'entretoises pour les fascines. Ces travaux sont effectués en prestation par l'association d'insertion Campagne Services.

Cette action conjuguée aux autres menées par le Symvahem a permis de constater que lors des dernières pluies importantes, il y a eu beaucoup moins d'inondations que les années précédentes et pas de grosses coulées de boue. Une amélioration constatée également par les agriculteurs eux-mêmes chez qui des ouvrages d'hydraulique douce ont été installés et qui mettent en place des pratiques agricoles permettant de limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement : « Quand il y a des gros coups d'eau, on n'a pas eu d'eau sur les routes. » « Le lendemain, dans la Hem, l'eau était claire. »



> Ce programme s'inscrit dans un paysage qui reste bocager, avec 35 % de la surface agricole occupée par de l'herbe, et 23 % par des boisements. L'ensemble des ouvrages conjugué à des pratiques agricoles adaptées donne des résultats certains et visibles.



> La réussite du programme de plantations dépendra de la volonté des agriculteurs du territoire à accepter que de nouvelles haies et fascines soient installées sur leurs parcelles.

CHIFFRES CLÉS

14

communes du bassin versant de la Hem sont concernées : Alembon, Sanghen, Herbinghen, Surques, Escoeuilles, Alquines, Haut-Loquin, Hocquinghen, Licques, Audrehem, Bonningues-lès-Ardres, Clerques, Tournehem-sur-la-Hem et Nordausques

39

agriculteurs sont concernés par ces actions sur l'hydraulique.

PARTENAIRES



SYMVAHEM



Pas-de-Calais
Mon Département

**Et aussi,
en Caps et Marais d'Opale**

Des actions de plantation de haies et de fascines pour lutter contre l'érosion en complément d'accompagnement sur les pratiques agricoles sont en réflexion ou mises en place par le Symcëa, Symsageb, CCPO, etc.
Le Parc apporte un appui à l'émergence de ces dynamiques notamment en présentant les actions du territoire de la vallée de la Hem.

Un territoire soucieux de la qualité de son environnement

Vocation 2

Hem ton sol : les nouvelles pratiques agricoles

Mesures 9 - 26

Le programme Hem Ton Sol propose à des agriculteurs volontaires de la vallée de la Hem un accompagnement vers des pratiques agroécologiques qui permettent de préserver leurs sols. Il s'agit principalement d'augmenter la couverture des sols et d'en réduire le travail, notamment le labour.



Quatre structures portent le programme Hem Ton Sol : la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, l'Apad, le Symvahem et le Parc naturel régional. Ensemble, ils accompagnent un groupe d'agriculteurs de la vallée de la Hem engagés dans de nouvelles pratiques agricoles visant à protéger les sols et limiter l'érosion. Cet accompagnement est à la fois individuel (chaque agriculteur bénéficie de deux visites-conseil par an) et collectif via l'animation du groupe. Cela consiste notamment en des tours de plaines, des suivis d'expérimentations, des visites de parcelles expérimentées, des mesures de valeurs alimentaires de fourrage et la réalisation de profils de sol avec le pédologue de la Chambre d'agriculture. Une formation sur la gestion des adventices a également été organisée, tout comme un rallye sur les couverts végétaux.

Une communication ciblée est également mise en place notamment via la rédaction, en 2022, de trois fiches de retour d'expérience. Un film retraçant les actions réalisées en vallée de la Hem a été également réalisé.

Avec l'intégration de deux nouveaux agriculteurs dans le groupe en 2022, ils sont maintenant 19 à participer aux actions et à adapter leurs pratiques pour préserver les sols. Leurs exploitations couvrent 20% de la surface agricole de ce territoire. Suite aux dernières pluies importantes, il n'y pas eu chez eux d'érosion des sols ou de ruissellement notables qui sont pourtant habituels dans ce secteur.

CHIFFRES CLÉS

2

tours de plaine ont été organisés en vallée de la Hem en 2022. Ces actions permettent de voir « en direct » le résultat des expérimentations menées.

19

agriculteurs sont engagés dans le programme Hem Ton Sol, soit deux de plus qu'en 2021. Le programme concerne désormais 20 % des terres agricoles en vallée de la Hem.

PARTENAIRES



- > Ce programme se base sur une participation volontaire des agriculteurs.
- > Les animateurs favorisent les échanges entre ces agriculteurs pour qu'ils puissent le plus librement possible profiter des expériences et des connaissances des uns et des autres.
- > Les tours de plaine, les formations et autres actions visent à répondre aux besoins réels de ces exploitants pour leur amener les formats et les contenus les plus adaptés possibles.
- > Les techniciens des 4 structures partenaires se complètent bien pour apporter des actions et des solutions adaptées et innovantes.

Suivre, contribuer, évaluer l'avancement des actions climat - air - énergie

Mesure 11

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional, en tant que partenaire et maître d'ouvrage de certaines actions des PCAET* de son périmètre accompagne et contribue à toutes les démarches de PCAET de son périmètre. Lorsque les PCAET sont approuvés, le Parc participe à l'atteinte des objectifs fixés, via la maîtrise d'ouvrage de certaines actions.



À titre d'exemple, dans les différents Plans Climat du territoire, le Syndicat mixte de Parc pilote les actions relatives à la création et la mise en œuvre d'un Guichet unique de l'habitat, au déploiement d'un Contrat d'objectifs pour le développement des énergies renouvelables, au développement de l'agriculture durable, au renforcement de la Trame verte et bleue, etc. En 2022, la totalité du périmètre du Parc naturel régional est couvert par des démarches de PCAET en cours de mise en œuvre ou d'élaboration. Le PCAET de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de la Communauté de communes du Pays de Lumbres entament leur évaluation à mi-parcours**.

Le Parc naturel régional a amorcé les travaux relatifs à l'appel à manifestation du Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) pour l'accompagnement de territoires à l'intégration de solutions d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme. Ce travail résonne avec les objectifs et stratégies inscrits dans les PCAET pour la prise en compte et l'adaptation au changement climatique et la traduction réglementaire de ces mesures.

* PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

**Les PCAET ont une durée de vie de 6 ans. Certaines intercommunalités ont validé leur PCAET depuis 2020, d'autres sont en cours d'élaboration.

PARTENAIRES



Les intercommunalités

CHIFFRES CLÉS

100%

du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est couvert par un PCAET.

2

PCAET, celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et celui de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, entament déjà leur évaluation à mi-parcours.



> L'échelle du territoire du Parc offre la possibilité de construire un réseau local d'échange et éventuellement de mutualiser des outils.



> Le nombre important de PCAET différents rend assez difficile l'harmonisation des suivis statistique et qualitatif.

Transition énergétique : les conseils auprès des habitants

Mesures 12 - 18

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans la transition énergétique, le Parc naturel régional fournit des conseils gratuits, neutres et indépendants à tout propriétaire, bailleur ou occupant, qui le souhaite. Des permanences sont tenues dans le cadre de l'espace France Rénov'.



Le Parc, avec l'aide de l'Ademe et de la Région Hauts-de-France, déploie depuis près de 15 ans un Espace Info Energie (EIE) devenu espace Faire en 2018 puis espace conseil France Rénov' en 2022 et constitué en Guichet Unique de l'Habitat en 2020.

Depuis début 2020, les conseillers du Parc naturel régional interviennent sur la totalité de son périmètre, ainsi que sur la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et sur la totalité de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Ainsi en 2022, des conseillers France Rénov' ont reçus les habitants lors de permanences à la maison du Parc de Le Wast, ainsi que dans les différentes intercommunalités du territoire. Des animations ont également été organisées durant l'année : visites de maisons éco-rénovées, soirées thématiques (chauffage, énergie solaire), ateliers sur les économies d'énergies, tenue de stands dans différents salons.

Des outils pédagogiques permettent également de faciliter la compréhension. Ainsi les caméras thermiques sont toujours à disposition. Des maquettes pratiques ont également été acquises durant l'année.

PARTENAIRES



Soutenu par



> L'action du Parc en ce domaine est reconnue, ses conseils sont considérés comme indépendants.



> Les demandes dans certaines intercommunalités sont encore peu nombreuses.

CHIFFRES CLÉS

799

conseils ont été prodigués durant l'année 2022, dont :
115 sur la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, 105 sur la Communauté de communes Desvres-Samer, 84 sur la Communauté de Communes Pays d'Opale, 90 sur la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, 375 sur la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, 30 hors territoire du Parc

7

permanences ont lieu dans les intercommunalités chaque mois.

242

ménages ont été reçus en permanence, dont 118 à la maison du Parc de Le Wast.

35%

des personnes reçues ont des revenus modestes voire très modestes et 12 % sont orientés vers l'ANAH.

10%

des appels proviennent de propriétaires bailleurs.

Partenariat avec le lycée professionnel Bernard-Chochoy de Lumbres

Mesure 17

La maison du Parc naturel régional à Le Wast*, pôle de référence en matière de développement rural durable, se veut un lieu d'échange, de diffusion et d'illustration de la transition énergétique et écologique ainsi que de la troisième révolution industrielle. Le partenariat entre le lycée professionnel Bernard-Chochoy de Lumbres (établissement spécialisé dans le bâtiment) participe à cette dynamique.



Etant donnée l'évolution de la réglementation thermique, la maison du Parc de Le Wast, qui bénéficie d'une éco-rénovation et éco-construction exemplaires, est une vitrine des savoir-faire locaux, des techniques constructives anciennes et modernes et des matériaux innovants.

Lors de journées-découverte, les élèves de seconde professionnelle, futurs plaquistes, maçons, chauffagistes et charpentiers, ont assisté à trois ateliers portant sur la présentation Parc naturel régional (son territoire et ses missions), les économies d'énergie et les isolants naturels et enfin les énergies renouvelables.

De son côté, la mission Transition-énergétique du Parc naturel régional accompagne l'établissement dans la fabrication d'un support de formation par les élèves.

Elle a également participé à la journée Portes ouvertes du lycée en mars. Une cinquantaine de parents ont été sensibilisés aux éco-matériaux.

** Pour rappel, la maison du Parc de Le Wast a bénéficié d'une éco-rénovation et éco-construction exemplaires en matière d'isolation. Elle a recours aux énergies renouvelables.*

CHIFFRES CLÉS

110

élèves ont été sensibilisés

2

demi-journées-découverte ont été organisées à la Maison du Parc de Le Wast.

PARTENAIRES



> Ce partenariat est renouvelé et étoffé chaque année. Le Parc est même présent lors des Portes ouvertes du lycée. De son côté, le lycée est présent à la Fête du Parc.

> Le partenariat a permis la fabrication d'un support de formation par les élèves.



> Il reste difficile de sensibiliser tous les élèves.

Des isolants en laine de mouton

Mesures 16 - 19 - 25

Depuis 2020 le Parc mène une réflexion sur la pertinence et la faisabilité du développement d'une filière biosourcée pour le bâtiment. Les analyses ont orienté les travaux vers le développement d'une filière laine de mouton à l'échelle de la Région Hauts-de-France.



Ce travail a créé une vraie dynamique autour du sujet biosourcé sur le territoire du Parc, mettant ainsi en place un contexte favorable au développement d'une activité dans ce domaine. Contexte d'autant plus favorable que le Parc, poursuit son engagement dans la démarche en mettant en place un programme de recherche et développement afin de fabriquer et tester deux produits : un isolant et un feutre.

En 2022, un travail important a été réalisé afin de mobiliser les éleveurs de moutons sur ce projet et d'impliquer les partenaires techniques et financiers. Un travail reste à mener pour créer une structure fiable. Un modèle économique et juridique est à l'étude.

PARTENAIRES



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



CHIFFRE CLÉ

270

tonnes de laine de mouton brute sont disponibles en région

EN BREF !

La maison du Parc de Le Wast, lauréate des Trophées Rev3 !

La Maison du Parc de Le Wast est lauréate, en 2022, des Trophées Rev3, catégorie Rénovation. Les Trophées Rev3 sont portés par la Région Hauts-de-France et le CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires. Ils visent à accompagner et encourager la décarbonation du secteur du bâtiment. Ils mettent ainsi en avant des projets de rénovation ou de construction innovants qui sont pensés dans le sens des économies d'énergie, de la lutte contre le gaspillage et la protection de l'environnement. La Région Hauts-de-France et le CD2E ont ainsi récompensé la rénovation du manoir et de la brasserie, qui a fait intervenir les éco-matériaux et qui a été pensée de manière à générer le moins de déchets possible.

La Maison du Cheval Boulonnais inaugurée en 2022

Située à Samer, la Maison du Cheval Boulonnais a été inaugurée durant l'année 2022. Cet équipement de la Communauté de Communes Desvres-Samer a pour but de promouvoir cette race de cheval emblématique du bocage boulonnais et surtout de la sauvegarder.

Cette inauguration répond ainsi à la mesure 21 de la Charte qui prévoit d'en faire un pôle de soutien à la race mais également un pôle touristique. De nombreuses animations grand public et public spécialisé ont lieu à la Maison du Cheval Boulonnais.

En 2023, ce lieu a été choisi pour accueillir la Fête du Parc.

Maintenir l'agriculture en zone humide du côté audomarois...

Mesures 9 - 22 - 23 - 24 - 26

Le Programme de maintien de l'agriculture en zone humide (PMAZH) de l'Agence de l'eau est un programme d'actions visant à concilier les activités agricoles et les fonctions des zones humides. Il accompagne les éleveurs et maraîchers à changer de pratiques vers l'agroécologie : garantir un revenu juste tout en assurant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité).

CHIFFRES
CLÉS

163 ha

de prairies humides
ont été ajoutées
entre 2012 et 2022
au PMAZH Audomarois

3

éleveurs sont investis dans
la démarche de valorisa-
tion de la viande du marais
Audomarois

Piloté autrefois par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le PMAZH Audomarois est géré par le Parc naturel régional depuis septembre 2022. Les communes concernées sont celles de la zone classée Ramsar (Saint-Omer, Saint-Momelin, Arques, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Salperwick, Clairmarais, Nieurlet, Noordpeene, Eperlecques, Houlle, Serques et Tilques). L'accompagnement se fait auprès des maraîchers et des éleveurs. Les maraîchers travaillent à réduire l'usage des produits phytosanitaires en aménageant leur ferme pour accueillir les auxiliaires

de culture, en travaillant moins le sol, en plantant des couverts de cultures... Du côté des éleveurs, l'accompagnement leur propose un suivi vétérinaire pour réduire l'usage des antiparasitaires, un suivi également des prairies de pâture via le dispositif Patur'Ajust. Ce travail sur l'élevage a donné des résultats très significatifs tant du côté économique qu'environnemental. En réduisant sa quantité d'azote minérale sur ses terres, un éleveur a économisé plus de 1000 euros en 3 ans et réduit sa production de gaz à effet de serre de 66,2 tonnes d'équivalent CO₂.

Cette baisse de fertilisation azotée, accompagnée par des changements de pratiques, n'a pas fait baisser la productivité de l'herbe, au contraire.

En parallèle, en 2022, des visites de fermes ont été organisées à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Un livret a également été publié recensant les bonnes initiatives pour l'agroécologie dans le marais Audomarois. Enfin, un collectif d'éleveurs travaille pour monter une filière de valorisation de la viande du marais auprès des bouchers et de la restauration collective.



> Une concertation en 2019 avec les agriculteurs a permis de redéfinir les besoins sur le territoire et de les engager dans la démarche.

> Le réseau PMAZH sur le bassin Artois-Picardie et l'accompagnement de l'Agence de l'Eau permettent d'avancer collectivement sur la thématique de l'élevage, avec les autres partenaires.



> Plusieurs sujets en lien avec la préservation de la tourbe (le niveau d'eau dans le marais, par exemple) restent conflictuels.

Un territoire qui valorise ses potentiels économiques

Vocation 3

mais aussi en basse vallée de la Slack



En basse vallée de la Slack, le Syndicat mixte du Parc naturel régional anime aussi le programme de maintien de l'agriculture en zone humide de l'Agence de l'eau. La basse vallée de la Slack est une zone humide qui s'étend sur 5 communes (Bazinghen, Ambleteuse, Beuvrequen, Marquise et Wimille), une zone de 482 hectares, dont 400 hectares de prairies naturelles, pâturées et inondées en hiver.

En 2022, le Parc a poursuivi le travail d'animation du programme, présenté lors du comité de pilotage du 27 janvier. Les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été (sécheresse) et le constat d'une anomalie sur l'écoulement des eaux au niveau de l'estuaire ont nécessité un accompagnement particulier des agriculteurs et de la section de Wateringues, et cela jusqu'à la fin de l'année. Le Parc, en partenariat avec le Symsageb, a néanmoins poursuivi son travail d'accompagnement de la 6^e section de Wateringues pour l'élaboration du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la mise en œuvre du Plan de gestion des voies d'eau pour l'année 2022.

En parallèle, un travail a été entamé en 2022 pour étudier une candidature de la basse vallée de la Slack au label Ramsar. De plus, plusieurs outils de communication ont été réalisés : des panneaux aux entrées de la zone en partenariat avec les agriculteurs et chasseurs et un guide floristique des prairies. Côté technique, un cahier de référence sur Pâtur'Ajust a été édité et un rendu du suivi floristique de l'année sur le secteur du marais de Bazinghen a été présenté.

Sur le volet biodiversité, sur le suivi floristique, le Parc a expérimenté pour la première fois une entrée par la cartographie des végétations en 2021 sur le grand marais. Pour 2022, les résultats sont prometteurs puisque le bureau d'étude a ainsi pu, au-delà de la cartographie, conforter l'analyse des niveaux de dégradation et de l'état de conservation de ces habitats.

Enfin, la 5^e édition de la Fête de la Slack a été organisée à Marquise, le 14 mai avec la possibilité, pour le grand public, de visiter le marais de Ledquent.



CHIFFRES CLÉS

400

hectares sur les 482 de la zone sont des prairies naturelles, inondées en hiver.

54

exploitations agricoles sont présentes dans la zone. 20 d'entre elles concentrent 80 % de la surface totale des prairies naturelles.

50

mares de chasse sont recensées en basse vallée de la Slack.

PARTENAIRES



Transaé : développer l'agroécologie

Mesures 23 - 26 - 27

Le Parc travaille au développement de l'agroécologie à travers l'animation d'un réseau d'agriculteurs pionniers, autour d'actions de formation, de sensibilisation, d'expérimentation et de capitalisation. Ce travail aboutit à la mise en place d'un projet européen Transaé à partir de 2018, qui regroupe 3 territoires : les Hauts-de-France, la Wallonie et les Flandres belges.



La démarche associe un territoire, des associations d'agriculteurs et des scientifiques pour travailler avec les agriculteurs sur les innovations à tester en condition réelle de ferme, afin de trouver réponse aux problématiques d'autonomie technique et économique, de temps de travail et de fertilité des sols que se posent les agriculteurs face aux problématiques d'érosion, de pollution des eaux, de changement climatique et de revenu.

En 2022, 29 expérimentations ont été menées (dont 10 sur le territoire du Parc). Un partenariat a été initié entre un cultivateur et un éleveur ovin pour tester un pâturage ovin de couvert estival et observer les résultats sur la fertilité du sol et sur la santé des animaux. L'objectif est de limiter la mécanisation, de nourrir le sol et favoriser la vie du sol, et également de fournir un aliment de qualité aux brebis. En parallèle, trois éleveurs ont testé l'utilisation de copeaux de bois en remplacement de la paille en litière bovine. Les résultats sont très encourageants en termes de temps de travail (gain de 60 %) et de santé animale. Cette pratique permet de valoriser les haies plantées pour protéger les prairies et permet aux éleveurs d'être plus autonomes en litière en leur évitant d'acheter de la paille qu'ils ne produisent pas sur leur ferme. Enfin, deux cultivateurs ont testé l'épandage de copeaux de bois pour fertiliser leurs sols. Les résultats sur la fertilité du sol sont très encourageants.

Pour faire connaître les expérimentations menées à l'ensemble des agriculteurs, plusieurs actions de communication ont été menées : publication d'une brochure, 5 vidéos témoignages, organisation de six fermes ouvertes, et de trois voyages d'étude. Un séminaire de clôture du projet européen a rassemblé 50 personnes. Le projet se poursuit depuis septembre 2022 grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



CHIFFRES CLÉS

41

agriculteurs se sont engagés dans le projet Transaé, dont 17 en France (15 en Caps et Marais d'Opale)

6

fermes ouvertes ont été organisées sur les 3 versants (dont 4 en France). Elles permettent aux agriculteurs d'échanger de façon concrète sur les nouvelles pratiques agricoles.

1 100

agriculteurs en Caps et Marais d'Opale ont reçu dans leur boîte aux lettres la brochure récapitulative des expérimentations menées.

PARTENAIRES



- > Les deux points forts sont la co-construction et la valorisation des savoirs paysans et scientifiques.
- > Un travail conséquent est mené entre partenaires sur le volet méthodologique : comment accompagner les agriculteurs ? quel dispositif de travail ? quelle posture ? quelles compétences ?

Un territoire qui valorise ses potentiels économiques

Vocation 3

L'agriculture biologique sur le devant de la scène

Mesure 27

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional propose un accompagnement technique aux agriculteurs qui souhaitent s'installer ou convertir leur exploitation en agriculture biologique. Cet accompagnement passe par des formations, des visites et de la mise en réseau. En 2022, un événement majeur a été organisé : le salon Terr'Eau Bio à Bellebrune.



En 2022, le Parc naturel régional a proposé à l'association Bio en Hauts-de-France d'accueillir le salon Terr'Eau Bio sur son territoire et de l'ouvrir au grand public. Un collectif d'éleveurs a participé à l'organisation de cet événement qui s'est tenu les 3 et 4 juin à Bellebrune sur la ferme de Sylvie et Laurent Dumont. Le 3 juin était destiné aux professionnels. Le salon a rassemblé près de 400 personnes (professionnels convertis ou conventionnels, étudiants, scolaires, des para-agriculteurs et des collectivités). Le lendemain était ouvert au grand public. Près de 900 personnes sont venues visiter les stands, participer aux animations, échanger avec les producteurs et déguster les produits locaux.

Outre Terr'Eau Bio, en 2022, un élevage laitier est passé en bio ainsi que trois installations en maraîchage et une conversion en polyculture-prairies soit 5 nouvelles exploitations labellisées AB.

En parallèle, Initiatives Paysannes a accompagné 13 porteurs de projets issus du territoire du Parc sur l'année 2022. Deux personnes issues du territoire du Parc ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du cycle collectif. Terre de Liens a été sollicité par 7 porteurs de projets, dont 4 ont été accompagnés dans leur recherche de foncier.



> Un travail de fond est mené auprès de la restauration collective afin que les enfants retrouvent des produits bio et locaux dans leurs assiettes. Plusieurs rencontres ont été organisées pour mettre en lien les producteurs.trices et les cuisiniers.ères afin de favoriser des partenariats. Des formations et ateliers cuisines ont également été proposés aux cuisiniers.ères.



> La sensibilisation des agriculteurs non bio est toujours mitigée, qui plus est dans un contexte économique difficile.



CHIFFRES CLÉS

2 500

hectares de surface agricole sont consacrés à l'agriculture biologique en Caps et Marais d'Opale.

66

agriculteurs du Parc produisent en bio

PARTENAIRES



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •



Nord - Pas de Calais



Les Paiements pour services environnementaux

Mesures 23 - 26

Les Paiements pour services environnementaux (PSE) permettent de rémunérer les agriculteurs pour leur contribution à la préservation de la qualité des ressources en eau et de la biodiversité. Depuis 2021, le Parc s'est engagé sur ce dispositif expérimental grâce au financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans un premier temps sur la basse vallée de la Slack et sur la vallée de la Hem (commune d'Alembon), et dans un deuxième temps, en 2022, sur le bocage boulonnais et le marais Audomarois.



Les exploitations engagées en PSE sont évaluées et rémunérées sur différents critères en lien avec leurs problématiques territoriales (érosion de sols, maintien de l'élevage, préservation des prairies, des zones humides, du bocage). Dans un contexte préoccupant pour l'activité d'élevage, et pour la préservation des milieux naturels face à des systèmes agricoles intensifs, l'objectif est de valoriser financièrement les exploitations dont les systèmes de production sont vertueux pour l'environnement, mais également d'inciter au changement de pratique. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc naturel régional intervient dans l'élaboration du dispositif (administratif, réglementaire) et le recensement des exploitations volontaires. Le Parc est porteur de ces expérimentations et assure le suivi, l'instruction et la mise en paiement des dossiers.

2022 est donc la première année de mise en œuvre des PSE sur la vallée de la Hem (commune d'Alembon) et la vallée de la Slack, suite à une construction du dispositif avec les agriculteurs. 20 agriculteurs s'étaient engagés en 2021, 2 les ont rejoints en 2022 (au total, 12 à Alembon et 10 dans la basse vallée de la Slack).

En 2022, ont été lancés les PSE « élevage à l'herbe » dans le bocage boulonnais et le marais Audomarois sur un appel à projet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Suite à un travail d'animation réalisé par l'équipe du Parc et ses partenaires, 35 éleveurs se sont engagés en 2022 pour une durée de 5 ans, 11 dans l'Audomarois, 24 dans le bocage boulonnais.

CHIFFRES CLÉS

57

agriculteurs sont engagés
dans les PSE en 2022 soit
5 215 hectares.

47 193

euros en moyenne seront
touchés par chaque agri-
culteurs durant les 5 ans,
soit 2 576 026 d'euros
engagés au total.

PARTENAIRES



> Le dispositif est très souple et s'adapte bien aux problématiques du territoire.



> Le Parc manque de retour d'expérience, les Caps et Marais d'Opale font partie des premiers territoires à expérimenter ce dispositif.

MAEC : des aides pour soutenir les éco-gestes des agriculteurs

Mesures 23 - 26

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional est porteur du Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) mis en œuvre sur une grande partie du territoire. Ce programme vise à attribuer des aides (MAEC) aux agriculteurs, pour la mise en place de pratiques favorables à l'environnement et au climat. En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Parc accompagne les agriculteurs pour la compréhension du dispositif et dans leur démarche.



Le territoire est concerné par des enjeux liés à la biodiversité, la qualité de l'eau potable, le maintien des zones humides, le maintien des coteaux calcaires. Les aides vont viser certaines pratiques notamment sur les prairies : la création et le maintien de prairies, l'absence de fertilisation azotée, l'ajustement de la pression de pâturage à certaines périodes, le retard de fauche sur prairies, la remise en état des prairies après inondation, l'entretien des prairies contre la broussaille... Les MAEC peuvent également concerner la gestion des milieux humides, les cultures (absence ou réduction des traitements phytosanitaires, semis direct sous couverts permanents en cultures) ou encore l'entretien de haies, de fossés, de mares, de talus...

L'animation 2022 a permis d'accompagner une centaine d'agriculteurs sur l'ensemble du territoire du Parc via une réunion d'informations, complétée par l'accompagnement individuel de 87 agriculteurs, ce qui représente au total 124 dossiers accompagnés, certains agriculteurs s'engageant sur plusieurs mesures d'aide. Les agriculteurs sont informés sur le dispositif, les cahiers des charges et les modalités d'engagement, notamment en ce qui concerne les enjeux liés à la valorisation des prairies.

CHIFFRES CLÉS

87

agriculteurs accompagnés par le Parc (et la Chambre d'Agriculture pour 59 d'entre eux) sont engagés dans une démarche MAEC.

2 050

hectares sont concernés par les dispositifs MAEC sur le territoire.

25

kilomètres de haies sont ainsi entretenus.

PARTENAIRES



- > Dans un contexte défavorable à l'élevage, les MAEC valorisent financièrement les pratiques de l'élevage à l'herbe. Elles permettent ainsi de protéger les prairies et les éléments naturels qui les accompagnent (haies, arbres, fossés) ainsi que leurs fonctionnalités sur le climat (captation du carbone), la qualité de l'eau, la biodiversité, l'érosion des sols.
- > Elles contribuent aussi à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les cultures.



- > Niveau administratif, le dispositif est assez lourd pour les agriculteurs.

Agrotrames II : une alliance entre l'agriculture et la biodiversité

Mesure 26

Le programme Agrotrames II a pour but de protéger la ressource en eau en accompagnant les agriculteurs dans leur démarche de réduction de produits phytosanitaires. Cet accompagnement se traduit, entre autres, par la création d'aménagements propices aux prédateurs des ravageurs de cultures.

Agrotrames II est un programme qui s'étend de 2021 à 2023. Il a pour ambition de protéger la ressource en eau. Il permet aussi d'observer qui sont les auxiliaires et les ravageurs de culture, comment l'un peut agir sur l'autre et quel impact économique cet équilibre porte sur l'exploitation agricole. Ce programme se déroule sur un site pionnier, chez Marc Lefebvre à Guînes, non loin d'un massif forestier. En 2022, des perchoirs et nichoirs à rapaces et des gîtes à chauves-souris ont été installés. Le renforcement de la présence de ces prédateurs des ravageurs de culture permet de compenser l'absence de labour et de diminuer le recours aux produits phytosanitaires. Une convention quadripartite (le Parc naturel régional, Enedis, la Ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais et Marc Lefebvre) a été signée pour suivre ces aménagements. Par ailleurs, les suivis engagés en 2021 sont poursuivis. Les oiseaux sont échantillonnés de la même manière que l'année précédente à travers deux protocoles : l'Indice ponctuel d'abondance (IPA) et le Suivi temporel des oiseaux communs par capture (STOC Capture). Les mammifères sont suivis grâce à des pièges photographiques. Le muscardin, suivi par inspection de gîtes favorables est un indicateur permettant d'évaluer la fonctionnalité du corridor forestier. Le suivi de sa colonisation sur le site atelier grâce à la mise en place de gîtes à hérissons, micromammifères et mustélidés est en cours.

CHIFFRES
CLÉS

70

hectares engagés dans
une culture intégrée

30 000

arbres sont répartis sur le
site pilote via près de 10
kilomètres de haies

5

actions de sensibilisation
ont été menées autour
de ce programme vers le
grand public ou les profes-
sionnels et techniciens.

PARTENAIRES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

> De nombreuses espèces désignées comme indicatrices des milieux agricoles par le Museum national d'histoire naturelle ont vu leur abondance relative augmenter. C'est le cas de la Fauvette grisette et de la Linotte mélodieuse.

> En 10 ans, le site s'est diversifié en termes d'habitats et d'espèces qui s'y trouvent. Il faut donc s'armer de patience afin de constater des effets positifs du système mis en place.



> Pour donner des résultats scientifiques fiables, le projet demande une grande disponibilité de la part des agents.

> Une expérimentation dans un milieu non clos fait naître des incertitudes sur le réel impact des aménagements agroécologiques sur la production agricole.

Accompagner les plantations agricoles

Mesures 4 - 25 - 26 - 54

Dans un souci de protection de la biodiversité, des paysages et d'accompagnement du monde agricole, le Syndicat mixte du Parc naturel régional offre un soutien technique aux agriculteurs qui souhaitent planter des arbres sur leur ferme. Grâce aux plans d'aide nationaux et régionaux, cet accompagnement technique se double d'un soutien financier.



En effet, dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement, un appel à projets a été lancé. Par ailleurs, la Région met en place un fonds destiné aux plantations. Ces deux plans concernent les surfaces agricoles.

Les plantations peuvent porter sur des haies champêtres, des alignements d'arbres, des vergers haute-tige, des bandes boisées et des bosquets de petites surfaces (moins de 50 ares). Les bénéficiaires réalisent par eux-mêmes les travaux, ou bien ces derniers peuvent être confiés à un prestataire local. Le taux de participation financière du bénéficiaire est de 20%. Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique des projets y compris le montage administratif des dossiers et finance (en dehors des AAP non cumulables) les plantations sur des fonds Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Ces plantations offrent souvent à l'agriculteur un bénéfice technique (ombre pour les animaux, enrichissement des sols et même ombre pour une serre dans le cas d'un maraîcher). Mais elles leur permettent aussi de dégager une ressource nouvelle de leur exploitation. Le bois issu de ces plantations pour être valorisé en scierie, en bois énergie ou même en litière animale.

Ces plantations offrent également un bénéfice écologique non négligeable puisqu'elles ouvrent des corridors forestiers bocagers propices à l'épanouissement de la biodiversité locale. Enfin, elles permettent de restaurer les paysages bocagers emblématiques du territoire.

CHIFFRES CLÉS

16 210

plants et fruitiers de variétés locales ont été plantés.

8

hectares de surface en agroforesterie ont été réalisés et 1,62 hectare de pré-vergers a été créé.

6,7

kilomètres linéaires de haies et de surfaces boisées (hors agroforesterie) ont été plantés chez 31 agriculteurs.

PARTENAIRES



GOVERNEMENT



> Des projets d'agroécologie (agroforesterie) importants ont pu être lancés grâce à ce financement.



> Les dossiers d'appel à projets demandent un investissement humain important en raison des lourdeurs administratives, et un retour sur la validité des projets trop longs pour faciliter l'organisation des chantiers et maintenir la confiance des agriculteurs.

De nouveaux producteurs et artisans dans la marque Valeurs Parc

Mesures 16 - 19 - 24 - 27

La marque Valeurs Parc naturel régional est une marque nationale, collective au réseau des Parcs, propriété de l'État et mise en œuvre par les 58 Parcs naturels régionaux de France. Elle valorise les entreprises engagées aux côtés du Parc pour le respect de la nature, l'épanouissement de l'Homme et une économie locale plus responsable et solidaire.



Le Parc naturel régional anime en local le développement de la marque Valeurs Parc. Il s'agit de mettre en place une stratégie de marquage puis de proposer les dossiers à la commission nationale. Il travaille également à la rédaction de nouveaux cahiers des charges en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux.

En local, le Parc réalise donc les entretiens d'audits en partenariat avec certains partenaires (offices de tourisme, Gîtes de France, etc). Il anime le réseau d'acteurs marqués et les valorise lors de manifestations ou sur des supports de communication.

En 2022, 7 nouveaux bénéficiaires sont entrés dans la marque Valeurs Parc, dont deux nouvelles activités en Caps en Marais d'Opale : les savons traditionnels (en saponification à froid) et l'activité de guide-nature pour laquelle le cahier des charges a été rédigé en 2022. Ces nouveaux marqués ont bénéficié d'une mise en lumière particulière lors d'une cérémonie dédiée et sur les réseaux sociaux du Parc.



PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAPS
ET MARAIS D'OPALE

CHIFFRES
CLÉS

33

producteurs et artisans
bénéficient de la marque
Valeurs Parc en 2022

7

nouveaux bénéficiaires
ont rejoint la marque en
2022 dont deux nouvelles
activités

PARTENAIRES



> La marque Valeurs Parc permet de faire connaître à une entreprise, les valeurs du Parc et de faire connaître l'entreprise aux habitants et visiteurs.

> L'entreprise devient « ambassadrice » de ces valeurs et les transmet aux habitants et visiteurs.



> Le Covid a mis un frein à la dynamique qui demande du temps pour être relancée.

Faire connaître les jeux anciens d'estaminets

Mesure 20



Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale fait régulièrement l'acquisition de jeux anciens d'estaminets. Quilles boulonnaises, jeu de la grenouille ou billard Nicolas... font partie du patrimoine local. Ils sont réalisés

en bois par des menuisiers de la région ou du territoire du Parc. Toute l'année, et principalement aux beaux jours, le Syndicat mixte du Parc prête ces jeux aux estaminets-randonnées, aux communes et associations pour leurs animations locales. Ce service

permet aux habitants de redécouvrir des jeux en bois simples d'autrefois, qui sont ludiques et conviviaux.

En 2022, une communication particulière autour de ce service a été mise en place envers les communes, ce qui a redynamisé la demande.

CHIFFRES CLÉS

32

sorties de jeux ont été réalisées en 2022

12

nouvelles communes ont fait une demande de prêt.

Un marché estival de producteurs locaux

Mesures 14 - 16 - 24



Afin de soutenir les circuits courts et dynamiser la vie locale, la commune de Le West (où le Parc a son siège social), son comité des fêtes et le Syndicat mixte du Parc ont organisé pour la 2e année consécutive un marché estival de producteurs. La volonté était de se distinguer des autres marchés en proposant des produits bio, des marqués « valeurs Parc » ainsi que des produits de qualité. Initié en 2021, ce marché estival a

été renouvelé en 2022 avec 4 dates en alternance entre le dimanche matin et le samedi soir en nocturne. Des animations et une ouverture de la maison du Parc viennent compléter l'offre.

Les acheteurs ont été au rendez-vous dès la première date dominicale. Cependant pour les deux éditions nocturnes, les ventes de produits locaux ont été un peu plus difficiles même si des artisans étaient présents en sus.



> Cette action permet de créer un lien étroit avec la commune

> Ce marché permet de mettre en valeur les producteurs du territoire

> Le marché amène un public nouveau vers la maison du Parc.

Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Le retour de la Fête du Parc

Mesure 34

Tous les ans, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale organise la Fête du Parc. Cette manifestation grand public permet de faire connaître aux habitants les acteurs du territoire et de la transition écologique. Annulée à deux reprises en raison du contexte sanitaire, la Fête du Parc a fait son retour en 2022, à Arques.



La Fête du Parc est un événement festif et familial. Au travers de différents stands et animations, les habitants font connaissance avec les acteurs du territoire qui oeuvrent, à leur niveau, à la réalisation du projet de territoire décrit par la Charte. La Fête du Parc permet de valoriser des actions du Syndicat mixte du Parc ainsi que des partenaires du territoire et institutionnels par le biais d'outils de sensibilisation à la biodiversité, à la transition énergétique (éco-matériaux, économies d'énergie), découverte des races locales, des essences locales, de produits de terroir (circuits de proximité et marque Valeurs parc) et d'artisans locaux. Toutes les thématiques de la Charte du Parc sont mises en valeur sous forme de « villages thématiques », afin de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du territoire (animations ludiques).

La Fête du Parc est itinérante pour être au plus près des habitants. Chaque année, une commune et son intercommunalité se portent volontaires pour co-organiser et accueillir l'événement. Une alternance Boulonnais - Calais - Audomarois est mise en place. Le Syndicat mixte du Parc est coordonnateur de cette manifestation qui peut attirer jusqu'à 15 000 visiteurs en une journée. En 2022, la fête était accueillie à Arques. Il a été décidé que toutes les missions seraient représentées lors des prochaines manifestations ; cela ne l'était plus depuis de nombreuses années du fait des mesures de sécurité contraignantes. Cette année, grâce à la Ville d'Arques, des agents de sécurité privée ont permis aux agents du Syndicat mixte du Parc de mettre en valeur leurs actions sur des stands thématiques.

PARTENAIRES



CHIFFRES CLÉS

5000

visiteurs ont été accueillis, un chiffre en baisse par rapport aux autres éditions du fait d'une météo peu clémente.



> C'est un événement fédérateur pour l'équipe. Lorsque cela est possible, les agents ont beaucoup de plaisir à valoriser leurs actions auprès d'un public varié.

> Les partenaires sont mis à l'honneur comme les acteurs locaux engagés dans les actions menées par le Syndicat mixte



> La taille de la manifestation et le fait de changer de site chaque année complexifient l'organisation, d'autant plus que les normes de sécurité se font de plus en plus contraignantes.

> Ces contraintes (lieu, taille et sécurité) obligent certains agents à se focaliser sur des aspects techniques ou logistiques, et ainsi ne peuvent pas tenir un stand et présenter l'action du Syndicat mixte à leur échelle.

Auto-réhabilitation accompagnée d'une ferme en torchis

Mesures 18 - 32 - 33

Afin d'encourager la rénovation du bâti ancien et traditionnel ainsi que l'utilisation des éco-matériaux, le Parc naturel régional propose aux habitants un dispositif d'accompagnement : l'Auto-réhabilitation accompagnée (ARA). En 2022, un corps de ferme en torchis, à Bournonville, a pu être ainsi rénové.



L'Auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est un outil d'aide permettant à des propriétaires de rénover eux-mêmes leur logement ou leur bâtiment dans le respect des règles de l'art, grâce à l'accompagnement d'un professionnel formé à l'encadrement des travaux.

Ce dispositif concerne les habitants du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, propriétaires d'une maison à caractère patrimonial, souhaitant rénover leur maison avec des matériaux respectueux de l'environnement. L'objectif est de rendre le logement plus performant du point de vue énergétique en préservant les caractéristiques architecturales et les matériaux d'origine qui contribuent à l'identité du territoire.

En 2022, une ARA a pu être réalisée (corps de ferme en torchis, à Bournonville). Elle a permis la sauvegarde d'une ferme en pans de bois et torchis caractéristique du patrimoine identitaire. L'utilisation de matériaux naturels est fortement encouragée lors de ces travaux.

CHIFFRES CLÉS

80 %

C'est la part du coût de l'accompagnement prise en charge par le Parc et la collectivité. Les 20 % restants et les matériaux sont à la charge du propriétaire.

7

chantiers ont été réalisés en ARA sur le territoire des Caps et Marais d'Opale depuis la création du dispositif (Réty, Le Wast, Questrèques, Audembert, Henneveux, Conteville-lès-Boulogne et Bournonville)

PARTENAIRES



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



> Les habitants sont intéressés par ce dispositif qui diminue le coût de la facture.

> Cette action témoigne de la volonté de sauvegarder le bâti ancien en le faisant évoluer avec des isolants naturels.



> Le nombre d'artisans accompagnateurs à la rénovation est trop faible pour répondre à la demande. Cela limite le développement de l'ARA sur notre territoire.

Préserver et valoriser le bâti ancien et transmettre les techniques traditionnelles de construction

Mesures 4 - 15 - 18 - 28 - 32 - 33 - 34

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique aux particuliers et collectivités pour la restauration du patrimoine bâti traditionnel. 2022 a été une année importante sur ce domaine. De nombreux chantiers ont eu lieu grâce au soutien financier des partenaires et à la mobilisation des élus et habitants. L'exemple emblématique est sans doute la restauration du muret de pierres d'Honvault à Wimereux.



Afin de protéger le patrimoine bâti ancien et les paysages emblématiques du territoire, le Parc naturel régional porte une importance à la restauration du bâti ancien. Il s'agit de restaurer des habitations, mais aussi du petit patrimoine bâti comme un muret, un puits ou un oratoire. Les techniques sont variées, vont de la pierre sèche au torchis.

Ainsi en 2022, 5 chantiers ont pu avoir lieu. Deux chantiers ont nécessité le maniement de la pierre (à Wimereux - un muret de 110 mètres de long ; et à Havelinghen - un chantier de silex qui a fortement mobilisé les habitants). Trois chantiers étaient consacrés au torchis (à Escœuilles, Le Wast et Campagne-lès-Guînes). Ces chantiers sont l'occasion de former les habitants et les professionnels en devenant au travers de chantiers participatifs et d'insertion. Ils sont aussi l'occasion de sensibiliser à l'importance de la protection du patrimoine bâti.

En parallèle, le Parc naturel régional réalise des visites chez les habitants et les collectivités afin d'établir un diagnostic et de conseiller sur les techniques à mettre en oeuvre.



> Le patrimoine bâti ancien est de plus en plus plébiscité auprès du grand public, qui semble sensible à l'importance de sa restauration.

> Les acteurs publics se mobilisent beaucoup pour la préservation du bâti ancien.



> Le nombre d'artisans semble insuffisant pour répondre aux demandes.

> L'absence d'aide financière pour les particuliers constitue un frein important à la restauration, qui n'est pas neutre économiquement.

CHIFFRES CLÉS

110

mètres de muret ont été restaurés au hameau de Honvault à Wimereux. Un record.

6

entreprises spécialisées ont été sollicitées en 2022 pour la restauration de bâti ancien

36

conseils ont été donnés pour restaurer du bâti ancien en 2022 : 25 aux habitants, 11 aux collectivités territoriales. Autant de bâtiments à l'architecture traditionnelle ont été inventoriés

50

habitants ont participé en 2022 aux chantiers de restauration de patrimoine bâti ancien.

12

personnes ont été formées en 2022 aux techniques traditionnelles de construction via un chantier d'insertion.

115

personnes en tout en 2022 ont été sensibilisées via une formation, un chantier ou une visite de conseil.

ZOOM sur le torchis



Les constructions traditionnelles en torchis font l'objet d'une attention particulière sur le territoire du Parc. En effet, ce matériau ultra-local apporte des qualités hygrothermiques et constructives très intéressantes. Quatre chantiers participatifs ont ainsi eu lieu durant l'année 2022. Des conseils et des diagnostics ont également été fournis aux habitants souhaitant utiliser ce matériau dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment traditionnel.

Pour sauvegarder ce savoir-faire ancestral, le Parc naturel régional est partenaire du groupe Torchis-Terre crue, de Maisons Paysannes de France et de la Fondation du patrimoine.

ZOOM sur les Créatures des murets



Le chantier de restauration du muret d'Honvault à Wimereux a permis la mise en place d'une résidence d'artiste sur place. Ainsi, Sylvain Trabut a travaillé avec les enfants de la commune de Marquise pour créer ensemble les Créatures des murets. Fabriquées à partir d'éléments collectés dans la nature (branches, plumes, glands, pommes de pin...), elles ont ensuite été mises en scène, comme si elles peuplaient les murets de pierres du Boulonnais. Ces créatures ont aussi été mises en valeur lors d'une exposition qui s'est tenue à la maison du Parc de Le West durant l'été 2022. Les enfants ayant participé aux ateliers ont été invités au vernissage de l'exposition et sont repartis avec, en cadeau, des photos de leurs créations sous forme de cartes postales.



PARTENAIRES



FONDATION



DU PATRIMOINE

maisons
paysannes
de france

TORCHIS
TERRE CRUE
NORD/PAS-DE-CALAIS

Interreg 
France (Channel
Manche) England
European Regional Development Fund



Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Parc-opale.fr : un nouveau site internet pour mieux communiquer

Mesures 8 - 34 - 57

Afin de moderniser son image et sa communication, le Syndicat mixte du Parc naturel régional a décidé en 2022 de refondre le site internet Parc-Opale.fr. Cette refonte a été réalisée par le biais d'ateliers participatifs destinés aux agents des différentes missions.



Le site internet du Parc naturel régional datait de 7 ans. Certaines mises à jour devenaient difficiles à réaliser. Par ailleurs, le webdesign vieillissant et impossible à actualiser sans bouleverser toute la structure du site internet donnait une image peu moderne à la structure.

Afin de redessiner entièrement Parc-Opale.fr, des ateliers de construction ont été organisés. Un volontaire de chaque mission du Syndicat mixte a pu y participer. Ces agents ont été amenés à se prononcer sur les attentes qu'ils ont d'un site, à témoigner de leur usage personnel d'internet, de ce qui les attire ou de ce qui les rebute.

Un second atelier leur a permis de se prononcer sur le webdesign du site et sur son arborescence. Sur cette base, la mission communication a rédigé de nouveaux contenus actualisés et a inséré de nouvelles fonctionnalités. Le nouveau site Parc-Opale.fr a été mis en ligne fin septembre 2022, au moment de la Fête du Parc. Alors que le site internet était autrefois sous-utilisé du fait de sa rigidité et de la complexité de son back-office, Parc-Opale est devenu en 2022 l'un des principaux outils de communication dont dispose le Syndicat mixte pour diffuser les actions du territoire et de ses acteurs.

CHIFFRES CLÉS

12

agents ont participé aux ateliers de co-construction du site internet.

16 000

clics ont été enregistrés sur le site entre sa mise en ligne et le 1^{er} janvier 2023

Les autres actions de communication en 2022...

> Modernisation de la maquette de l'agenda des animations, qui est passé de 8 pages à 20 pages en 2022.

> Production de douze infolettres (newsletter). Développement du nombre d'abonnés, on dépasse les 2 500 fin 2022.

> Développement de la communauté Facebook sur la page ParcOpale suivie fin 2022 par plus de 6 000 abonnés. 900 se sont ajoutés en 2022.

> Créations d'affiches, flyers, invitations directement par le service (hors prestation) pour l'annonce d'animations et d'événements.

> En 2022, le premier rapport d'activités nouvelle formule a été créé et rédigé.

> Fin 2022, la mission travaillait sur une nouvelle formule du Journal des habitants et du mini-guide à paraître au printemps 2023.



> La méthode de co-construction a permis d'impliquer les agents dans le processus et de mieux comprendre les enjeux et les contraintes de la communication tout public.

> Un site internet souple et fiable permet d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de communication.

> Le site internet Parc-Opale.fr confirme l'identité numérique du Syndicat mixte du Parc, identité qui sera reprise en 2023 pour le développement des réseaux sociaux.

Deux résidences-missions pour mettre en lumière deux rivières

Mesures 7 - 8 - 34

Tous les ans, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale met en place une résidence-mission d'artistes autour d'une thématique forte portée par le Parc. En 2022, deux artistes ont été accueillis pour travailler sur les deux rivières emblématiques du territoire : l'Aa et la Hem.



Une résidence-mission est un dispositif qui permet à un artiste d'être présent sur le territoire pour organiser et animer différents ateliers avec les habitants. Dans ses bagages, il amène son savoir-faire et ses techniques ainsi que son regard extérieur sur le territoire. Il ou elle invite les habitants à regarder autrement leur cadre de vie quotidien.

En 2022, un partenariat s'est noué entre le Syndicat mixte du Parc et les deux syndicats de bassin, le SmageAa et le Symvahem. Ce partenariat a permis d'inviter deux artistes, Richard Pereira De Moura (artiste géographe) et Floriane Pilon (plasticienne) pour travailler avec les habitants.

L'opération devait contribuer à mettre en avant la fragilité des rivières et des zones humides. Les rivières ne seront préservées sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés.

Ces résidences ont pour objectif de tisser, ou retisser des liens, avec la biodiversité souvent méconnue, avec les rivières qui modèlent le paysage et avec les habitants au travers de moments de rencontres, d'actions et de créations communes.

Cette expérience double a permis de :

- > reposer les problématiques de la rivière avec un autre regard
- > créer ou relancer une dynamique de partenariat avec les acteurs du territoire (associations, communes, établissements scolaires, école des beaux-arts, Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique...).



- > Les deux artistes se sont grandement mobilisés pour ce projet.
- > Les deux syndicats de rivières ont soutenu et se sont impliqués dans ce projet.

PARTENAIRES



Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France



Et aussi, en Caps et Marais d'Opale

Le SmageAa a reproduit une action menée par Richard Pereira De Moura : l'animation « La LineAa - Jusqu'où monte l'eau ? » projet de marquage au sol de la zone inondable de la crue de 2002. Cette action du SmageAa a été réalisée dans le cadre de l'appel à projet pour la journée de la résilience des territoires face aux risques.



> L'épidémie de Covid a eu un réel impact sur le dynamisme des associations en milieu rural, cela rend plus difficile leur mobilisation sur ce genre de projets.

> Il s'est avéré plus complexe que prévu d'obtenir les autorisations pour installer les affiches dans les abris-bus.

Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Des animations grand public sur tout le territoire

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 18 - 28 - 32 - 34 - 45 - 57

Afin de sensibiliser les habitants, leur faire découvrir les richesses du territoire, les impliquer dans la transition et dans la préservation de leur cadre de vie, le Syndicat mixte du Parc naturel régional organise des animations sur tout le territoire. Ainsi, en 2022, un programme complet d'animations a été construit en prenant en compte les spécificités des différentes zones et augmentant la proximité avec les habitants et le partenariat avec les acteurs des Caps et Marais d'Opale : associations, collectivités, professionnels du spectacle, agriculteurs, artistes, artisans...

En 2022, 70 animations ouvertes aux habitants ont été proposées dans 28 communes dont l'évènement



Terr'Eau Bio et la Fête du Parc. Ce programme d'animations en extérieur permet de générer une synergie croissante avec les autres acteurs du territoire pour mener

des actions communes et de sensibiliser un public toujours plus large.

« J'Hem la rivière » : les enfants découvrent les milieux aquatiques

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 28 - 34 - 35 - 36 - 57

Le projet pédagogique « J'Hem la rivière » est une invitation à la découverte qui se veut créative et pluridisciplinaire sur le thème de l'eau au cœur de la vallée de la Hem.

Ce projet a pour objectif de sensibiliser les enfants à la gestion de l'eau, à la découverte de la faune et la flore associées aux différents milieux (rivière, zone humide et culture).

Cette action sera menée sur 3 ans afin de pouvoir aborder progressivement les différents enjeux autour de la rivière et de bien comprendre les différents milieux naturels.

En 2022, 10 classes (soit 213 élèves) étaient inscrites, du CE1 au CM2, à Alembon, Clerques, Licques, Nordausques et Polincove. Chaque classe a bénéficié de trois interventions pédagogiques :

> Une animation à la Maison du



Papier

> Une intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux

> Une intervention de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

Les élèves ont travaillé sur le cycle de l'eau, le traitement des eaux usées, la préservation du milieu aquatique, les oiseaux des rivières et des zones humides, les poissons et les petits invertébrés de la Hem.

PARTENAIRES



En fin d'année scolaire, les enfants ont réalisé des jeux sur le thème de la rivière afin d'échanger sur ces sujets avec d'autres élèves. Le Parc naturel régional a coordonné le réseau des participants, mobilisé des financements pour les animations, proposé un appui technique aux méthodes et aux outils pédagogiques et organisé une valorisation collective des travaux de tous.

La Maison du Parc de Le West prend son envol

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 16 - 18 - 28 - 32 - 34 - 35 - 36 - 45

Inaugurée en 2021, la Maison du Parc vivait sa première année pleine et entière en 2022 depuis sa rénovation. En 18 mois, cette maison, installée au coeur du bocage et dans un manoir patrimonial semble avoir trouvé sa place comme outil d'animation du territoire et de diffusion des savoir-faire et des valeurs du Parc naturel régional.



La maison du Parc de Le West a été entièrement restaurée. Elle regroupe actuellement le Manoir du Huisbois, la brasserie attenante et la maison du brasseur. Une base technique complètement autonome en énergie a également été construite sur un terrain voisin.

Cette structure héberge une partie des agents du Syndicat mixte du Parc, ainsi que des structures partenaires (Fondation du Patrimoine, association Les Blongios, association Boulonn'haies durable, SAS ECO...).

La maison du Parc, c'est aussi la vitrine d'une rénovation de bâtiment qui allie économie d'énergies, innovation et respect du patrimoine bâti. Les habitants peuvent ainsi venir visiter la maison du Parc pour comprendre les techniques utilisées, soit via une visite guidée, soit via un parcours autonome. La maison du Parc accueille également les permanences France Rénov'. Enfin, elle accueille les habitants pour des animations et des ateliers autour des thèmes portés par la Charte du Parc : préservation de la biodiversité, des paysages, promotion des produits et savoir-faire locaux, transition énergétique et écologique... Des événements sont également organisés en son sein par le Syndicat mixte comme par les structures partenaires. Avec plus de 4 500 personnes accueillies en un an à Le West, la maison du Parc acquiert progressivement un rayonnement régional. Elle permet ainsi de diffuser les valeurs portées par la Charte et de protéger les savoir-faire locaux.

CHIFFRES CLÉS

4 664

personnes ont été accueillies à la maison du Parc de Le West en 2022.

1 85

personnes ont réalisé une visite libre de la maison du Parc (notamment grâce au parcours autonome de visite). 49 personnes ont suivi une visite guidée.

832

personnes sont venues à la maison du Parc de Le West lors d'un des 10 événements grand public.

1 371

personnes sont venues à la maison du Parc pour participer à une animation ou un atelier en 2022.

1 65

temps ont organisés à la maison du Parc avec les partenaires : séminaires, formations, réunions...

> Un travail est encore à mener afin de faire, durablement, de la maison du Parc un pôle de référence identifié en matière de développement durable.

> Il faudra dans les années à venir diversifier les types d'actions menées à la maison du Parc pour sensibiliser un public plus large.



> Le territoire, notamment via les partenaires et les collectivités, s'est bien approprié la Maison du Parc comme outil multi-fonction.

Vocation 4 Un territoire aux valeurs partagées

Aires terrestres éducatives : les écoles prennent la main

Mesures 7 - 8 - 11 - 14 - 28 - 34 - 35 - 36 - 57

Les aires terrestres éducatives sont un dispositif coordonné au niveau national par l'Office français de la biodiversité avec un comité de pilotage composé des ministères de l'Education nationale, de la Transition écologique et solidaire et des Outre-Mer. Il permet à des classes de gérer un petit espace naturel proche de leur école.



Une aire terrestre éducative (ATE), c'est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classes de Cycle 3, encadrés par leurs enseignants et une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement (réfèrent technique). Le site choisi est une zone de petite taille, proche de l'école, accessible et sécurisée. Il peut être très varié et se trouver à la campagne comme en ville : rivière, terrain vague, forêt, prairie, friche, parc urbain, bocage...

Une aire terrestre éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme. Un passage de flambeau est assuré d'année en année entre les élèves. L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet.

En 2022, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est fixé comme objectif d'accompagner quelques classes en vue d'expérimenter la démarche pédagogique des aires terrestres éducatives et de déposer plusieurs inscriptions en septembre 2022. Le Parc a participé à l'accompagnement de 4 classes en 2022 : une classe à Hesdigneul-lès-Boulogne, une classe à Le Wast et deux classes à Arques.

La classe d'Hesdigneul a obtenu sa labellisation ATE au printemps 2022. La classe de Le Wast s'est inscrite à la démarche en septembre 2022 avec comme référent technique le Parc. Une classe de Arques s'est également inscrite à la démarche en septembre 2022 avec comme référent technique Eden 62 (le Parc accompagnant toujours la classe). En raison d'un changement d'enseignant la deuxième classe ne s'est pas inscrite.



> Au niveau pédagogique, la démarche ATE permet de resserrer les liens entre l'enfant et la nature. Elle participe à développer l'autonomie et à apprendre à grandir.



> Cette démarche est très chronophage et repose sur un binôme solide enseignant/référent technique qui joue le jeu de la participation et accepte de guider les enfants dans leurs choix de découverte et de gestion.

PARTENAIRES



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Eden 62
Pas-de-Calais

Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr



Hesdigneul-
lès-Boulogne



Le Wast



CHIFFRES CLÉS

4

classes ont été accompagnées par le Parc naturel régional pour gérer leur aire terrestre éducative.

18

animations ont été organisées ou co-organisées par le Parc naturel régional sur les aires terrestres éducatives.

Le dispositif d'aide aux communes et aux intercommunalités

Mesures 4 - 44 - 47

Sous l'impulsion de la présidence et du bureau des élus, le Syndicat mixte du Parc a lancé, en 2022, un dispositif d'aide aux communes et aux intercommunalités. Il a pour but de favoriser l'émergence de projets locaux qui vont dans le sens de la Charte du Parc naturel régional.

Le dispositif d'aide aux communes et aux intercommunalités a été lancé lors de la manifestation « Le Printemps du Parc », qui réunissait les représentants des municipalités et des intercommunalités du territoire.

Il s'agit d'aider financièrement et techniquement les communes et intercommunalités du territoire et ainsi de faire émerger des projets d'aménagement de proximité qui ne verraient pas le jour sans cette aide.

Deux catégories ont été créées :

> Les Coups de coeur : ils concernent les projets qui améliorent le cadre de vie et le lien social (restauration du petit patrimoine rural, signalétique d'interprétation du paysage, création de coin nature...)

> La préservation des paysages ruraux : cela concerne les projets de plantation d'arbres, d'arbustes et de haies, de création de vergers, de prairie fleurie sur domaine public... L'aide financière s'élève à 80 % du montant total des travaux dans une limite de 5 000 euros TTC. Le Syndicat mixte prend en charge la maîtrise d'ouvrage du projet.

Pour cette première édition, douze communes du territoire des Caps et Marais d'Opale ont été lauréates, 9 pour les Coups de coeur, 3 pour la préservation des paysages.

Coups de Coeur :

- > Andres (création d'un parcours de découverte du patrimoine),
- > Arques (aménagement d'accueil pour une race locale),
- > Baincthun (développement d'une trame verte),
- > Bazinghen (réfection du muret en pierre),
- > Boisdighen (restauration d'un puits traditionnel),
- > Lacroix (réaménagement de la placette du bourg avec participation des habitants),
- > Moringhem (réaménagement du coin nature),
- > Saint-Inglevert (restauration d'une barrière traditionnelle),
- > Wimille (valorisation du patrimoine bâti et paysager).

Préservation des paysages ruraux :

- > Bouvelinghem (plantations dans les alentours d'une chapelle),
- > Eperlecques (aménagements sur l'espace public pour une gestion différenciée),
- > Saint-Etienne-au-Mont (installation d'un rucher au cœur d'un jardin partagé et création d'une haie mellifère ; implantation d'un verger ; plantation d'une haie d'essences locales)



CHIFFRES CLÉS

12

communes sont lauréates 2022 du dispositif d'aide (9 pour la catégorie Coups de coeur, et 3 pour les plantations).



> L'opération permet de voir naître des projets qui ne pourraient pas voir le jour sans aide.

> Le dispositif permet aux communes de renouer avec la Charte du Parc.

Plan de paysage du bocage boulonnais : l'année zéro

Mesure 54

Le bocage boulonnais est un des trois paysages emblématiques du Parc. Pourtant, il est soumis à des dynamiques qui tendent à le modifier fortement voire à le faire disparaître. Afin de le protéger, le Parc naturel régional a porté la rédaction d'un plan de paysage qui a été adopté en 2022 pour une durée de 15 ans.



Les 49 communes du bocage boulonnais sont réparties dans quatre intercommunalités différentes. Afin de les rassembler au sein d'une réflexion collective et de mettre en place des actions fédératrices, un plan de paysage est apparu comme l'outil adéquat. En 2017, le Parc a été désigné lauréat de l'appel à projet national « plans de paysage 2017 » lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Depuis, différentes actions sont menées pour élaborer ce plan de paysage : des ateliers et des réunions de concertation des habitants, des agriculteurs locaux et des élus du territoire et un diagnostic paysager fondé notamment sur une étude ethnologique. Des objectifs de qualité paysagère ont ainsi pu être dégagés et 4 sous-unités paysagères ont été dessinées. En 2022, place à la rédaction du programme d'actions pour les années 2023 - 2037. Trois ateliers ont été organisés avec les partenaires du projet pour construire le programme d'actions, les quatre intercommunalités ont été consultées et rencontrées pour finaliser ce document.

Le plan de paysage du bocage boulonnais a été validé lors du comité de pilotage le 18 novembre et du comité syndical du Parc le 6 décembre 2022.

En parallèle, depuis 2017, de nombreuses actions test ont été menées dans le cadre du plan de paysage du bocage boulonnais. En 2022, deux panneaux ont été conçus pour les chemins de randonnée du bocage de Wirwignes et de Longfossé (mis en place dans le cadre de la candidature du territoire au label Geopark Unesco).



CHIFFRES CLÉS

49

communes entrent dans le plan de paysage du bocage boulonnais

3

ateliers ont été organisés en 2022 avec les partenaires du projet pour construire le programme d'actions à 15 ans sur la base du diagnostic réalisé

PARTENAIRES



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



> La méthode choisie permet de mettre au centre du diagnostic les concertations des habitants.

> Certaines actions, notamment sur le volet agricole, ont pu être testées en amont de la mise en oeuvre du plan d'actions.



> Le territoire est vaste, les enjeux multiples et les partenaires nombreux, ce qui rend le projet assez lourd à faire émerger.

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Plan de paysage du bocage boulonnais : du côté des agriculteurs

Mesures 17 - 23 - 24 - 54

Protéger le paysage du bocage boulonnais implique de travailler avec les éleveurs du territoire afin de préserver les prairies et l'activité d'élevage. C'est pourquoi le Plan de paysage du bocage boulonnais comprend un volet agricole important, dont les actions sont expérimentées sur le terrain depuis plusieurs années.



Pour les prairies du bocage boulonnais, depuis 20 ans, il y a urgence : entre 2010 et 2020, le bocage boulonnais a perdu 16,5 % de ses prairies. Préserver ces prairies paraît pourtant essentiel : elles composent le paysage du bocage, elles abritent une biodiversité importante, elles permettent de lutter contre le ruissellement et les inondations.

Dans un contexte difficile pour la filière d'élevage, le programme agricole du bocage boulonnais vise à maintenir les prairies bocagères et l'élevage à l'herbe (par un accompagnement technique des agriculteurs) et valoriser les productions locales (via des actions de sensibilisation, le développement des circuits courts et de la marque Valeurs Parc).

Le programme 2022 a permis la mobilisation de nouveaux éleveurs dans les différentes actions. L'intérêt des éleveurs sur les pratiques liées au pâturage, aux fourrages récoltés et à la valorisation des productions a été confirmé par la participation de 33 éleveurs aux temps collectifs de partage d'expériences et aux formations. Les sujets d'intérêt pour les éleveurs ont été précisés grâce à la concertation et aux enquêtes individuelles. Les sujets de travail ont donc été élargis : la réduction de la fertilisation en prairies a été mise en avant, par exemple.

La sensibilisation des habitants a été développée, grâce à l'organisation d'événements sur les fermes ou en prairies. La collaboration avec les communes et intercommunalités a été décisive pour assurer la mobilisation du grand public.



PARTENAIRES



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



CHIFFRES CLÉS

16,5%

C'est la baisse des prairies naturelles enregistrée sur le bocage entre 2010 et 2020

4

temps ont été organisés en 2022 à destination du grand public dans les fermes du bocage, dont un chantier participatif de plantation



> Le programme permet d'aborder les problématiques de l'élevage à l'herbe de manière globale : pratiques agricoles, valorisation des productions, viabilité économique des fermes.

> Le travail en collectif est privilégié ce qui favorise les retours d'expérience entre éleveurs.



> Le contexte économique et climatique (sécheresse en 2022) fragilise les fermes d'élevage.

> La charge de travail des éleveurs peut rendre difficile la participation régulière aux événements.

Des avis pour concilier développement et respect des patrimoines

Mesures 26 - 42 - 44 - 46

Les orientations de la Charte du Parc naturel régional en matière d'aménagement du territoire et en matière d'environnement nécessitent que chaque projet structurant fasse l'objet d'une analyse et d'un accompagnement adaptés afin que les porteurs de ces projets puissent s'assurer de leur cohérence avec la Charte.

Les objectifs sont :

- > de s'assurer la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser,
- > d'aménager le territoire tout en préservant les patrimoines communs pour les générations futures,
- > de permettre une intégration paysagère qualitative.

Le Parc est consulté pour des avis réglementaires (liés au code de l'environnement et au code de l'urbanisme) et pour des avis liés aux engagements de la Charte.

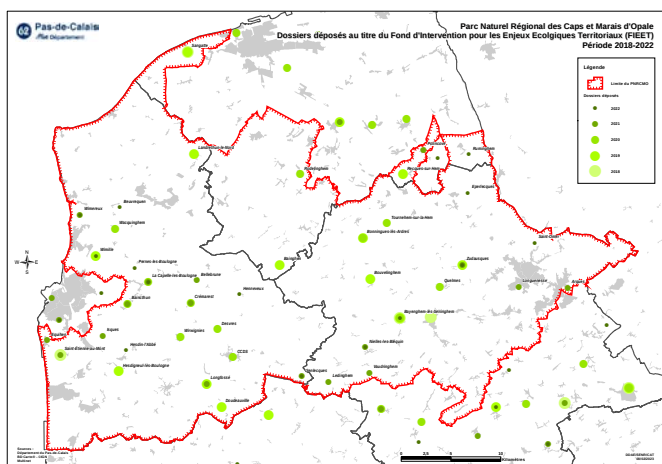


> Les quantités d'avis sont imprévisibles et les échéances en général trop courtes pour assurer une bonne transversalité.

Ensemble autour des enjeux de biodiversité

Face au déclin de la biodiversité, le Département du Pas-de-Calais soutient les actions en faveur de la faune et la flore locales à travers le Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET), créé en 2018.

Le Parc naturel régional accompagne les collectivités dans la conception de leurs projets d'espaces publics et d'amélioration du cadre de vie et dans leurs demandes de financement. Depuis 5 ans, 59 dossiers ont été déposés par 40 communes et 2 intercommunalités du Parc pour des projets de plantations de haies ou d'arbres, créations de verger, etc. Ce sont ainsi 42 197 plants d'arbres, d'arbustes et de fruitiers qui ont été plantés avec l'aide de la subvention départementale.



CHIFFRES CLÉS

1 67

avis en 2022

répartis ainsi

25

avis sur des projets d'habitat

17

avis sur des projets agricoles

21

avis sur des projets d'affichage publicitaire

19

avis sur des projets de radiotéléphonie

22

avis sur des documents d'urbanisme

14

avis sur des projets de bâtiments ou installations industriels et artisanaux (13PC, 1 étude d'impact)

31

avis sur des projets de réseaux électriques

3

avis sur sur équipements et espaces publics

2

avis sur des projets sur des espaces Natura 2000 ou en réserve naturelle nationale

* PC : permis de construire

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Une Charte signalétique du Parc actualisée

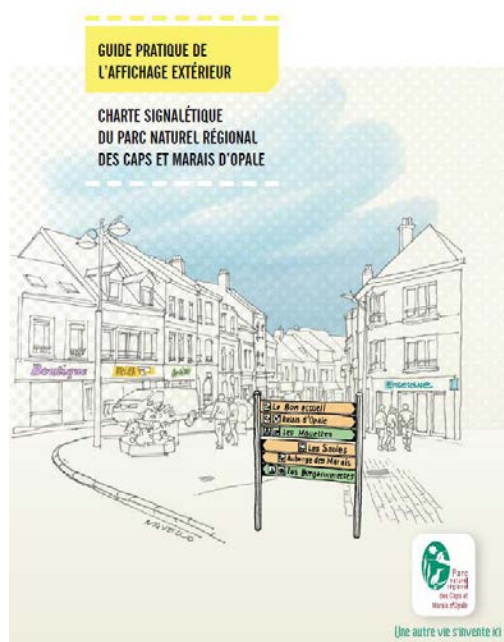
Mesure 46

Le Parc naturel régional a pour vocation de protéger la qualité des paysages de son territoire. Cette protection passe notamment par une vigilance de tous les acteurs en matière d'affichage et d'enseigne. C'est pourquoi la mesure 46 de la Charte prévoit la mise en oeuvre d'une charte signalétique à l'échelle du territoire, document mis à jour en 2022.

Dans les parcs naturels régionaux, la réglementation précise qu'au même titre que pour d'autres zones remarquables, toute forme d'affichage publicitaire y est interdite. Toutefois, des activités s'y exercent et les entrepreneurs ont aussi besoin de se signaler. Des dérogations sont donc admises dans la mesure où un document cadre, une charte, fruit de la concertation des différents acteurs politiques et institutionnels du territoire du Parc, est élaboré. La charte signalétique a vocation à guider les porteurs d'activités dans leur démarche de signalisation, ainsi que les intercommunalités qui ont la possibilité de réintroduire certaines formes de publicité sur leur territoire, en définissant un Règlement local qui vient s'annexer au plan local d'urbanisme.

Une première charte signalétique avait été adoptée en 2005. Depuis le contexte réglementaire et les possibilités matérielles d'affichage ont évolué, rendant nécessaire l'actualisation du document. En 2022, le document actualisé a été finalisé : rédaction, mise en page, illustrations, impression. Il se présente sous la forme d'un outil volontairement pédagogique, « Guide pratique de l'affichage extérieur » composé de : d'un livret de base présentant le sujet, les définitions, le cadre réglementaire global et une série de 8 fiches pratiques opérationnelles. C'est un outil à l'usage des collectivités et des porteurs de projet.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



CHIFFRES CLÉS

8

fiches pratiques

21

avis sur des projets d'enseignes ont été émis par le syndicat mixte du Parc en 2022.

3

intercommunalités du territoire sont couvertes par des règlements locaux de publicité en 2022

PARTENAIRES

Ont participé à l'élaboration de cette Charte signalétique :

la DDTM, les EPCI du territoire, le CAUE, Eden 62, la Dir Nord, la DREAL, le Département du Pas-de-Calais (dont Pas-de-Calais Tourisme et le Grand Site de France), le CRT, le Conservatoire du littoral, le Conservatoire des espaces naturels, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers, la CCI.



> Cette charte est une opportunité pour aider les collectivités du territoire à s'approprier la réglementation, d'autant qu'un transfert de compétences en matière d'affichage est programmé en 2024.

> C'est un document de base pour les intercommunalités qui souhaitent réaliser un règlement local de publicité



> Il reste difficile d'informer les porteurs de projets privés et de les accompagner dans leur projet de signalétique dans le respect des paysages et du cadre de vie des habitants.

Plantons le décor : 7 800 arbres commandés

Mesures 4 - 7 - 8 - 25 - 34 - 35 - 47

Le Parc naturel régional relaie sur son territoire la campagne régionale Plantons le décor. Cette opération de commande groupée d'arbres, d'arbustes et de graines potagères est accompagnée d'animations grand public. Elle permet de sensibiliser les habitants à la préservation des paysages et de favoriser le « planter local ».



L'opération Plantons le décor®, coordonnée par Espaces naturels régionaux, vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine. En participant à « Plantons le décor », le Parc naturel régional contribue à faire évoluer les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie. L'opération s'adresse aux particuliers, collectivités, établissements scolaires et entreprises via trois dispositifs : la commande groupée de végétaux, les conseils personnalisés aux particuliers sur leurs projets de plantation et les animations grand public. Ces dernières visent à permettre aux habitants d'apprendre à planter, tailler, greffer... Événements marquants de 2022 : l'initiation à l'élaboration de cidre bouché avec l'association Les amis de Germaine, un ciné-débat autour du film « Arbres et Forêts remarquables », en partenariat avec l'association ARBRES, une démonstration de surgreffage de pommiers.

En 2022, deux nouveaux points de livraisons ont été ouverts : à Guînes proposé par la Communauté de Communes du Pays d'Opale et à Fauquembergues proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Plus de 7 800 arbres, arbustes et fruitiers ont été achetés via 350 commandes.

Et aussi, en Caps en Marais d'Opale en 2022...

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a proposé une subvention de 12 euros à ses habitants qui commanderaient un pommier via l'opération de commande groupée.

CHIFFRES CLÉS

251

personnes ont participé à l'une des 14 animations Plantons le décor

80

conseils ont été donnés au grand public pour des plantations et de la taille d'arbres et d'arbustes.

PARTENAIRES



Les Amis de Germaine

L'association Haies Vives



> L'opération gagne en proximité avec l'ouverture de deux nouveaux points de livraison à Guînes et Fauquembergues en plus de Le Wast et Saint-Martin-lez-Tatinghem.

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Accompagnement pour la mise en place d'un chauffage par géothermie pour la Maison de santé pluridisciplinaire de Lumbres

Mesure 45

Le Parc naturel régional propose un accompagnement technique aux collectivités et acteurs économiques qui souhaitent développer les énergies renouvelables sur leurs bâtiments. Ainsi, la Communauté de communes du Pays de Lumbres a fait appel au Syndicat mixte du Parc dans le cadre de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lumbres.



C'est en 2020 que le projet commence à être étudié. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) souhaitait équiper les habitants de son territoire d'une maison de santé pluridisciplinaire. Dans ce cadre, elle a souhaité recourir aux énergies renouvelables. Elle a donc pris contact avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional qui propose un accompagnement technique en ce domaine.

L'accompagnement du Parc a consisté à aider la CCPL à choisir l'énergie renouvelable la plus pertinente.

Le Syndicat mixte a réalisé une analyse d'opportunité et c'est la géothermie qui a été choisie, une source de chaleur ultra locale et qui permet un rafraîchissement d'été. Le Syndicat mixte du Parc a également aidé la CCPL à choisir le bureau d'études compétent pour réaliser l'étude de faisabilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'accompagnement du Parc consiste aussi à aider la collectivité à trouver des sources de financement. Enfin, un suivi de chantier est réalisé.

Les travaux ont commencé fin 2021, les premiers forages ont eu lieu en février 2022, pour une mise en service en septembre de la même année.

CHIFFRES CLÉS

8

sondes placées à 80 mètres de profondeur

36

MWh/an de production de chauffage

29

kW de puissance pour la pompe à chaleur avec un coefficient de performance énergétique (COP) de 4 annuel

PARTENAIRES



Soutenu par



Région Hauts-de-France



- > Reproductible dans d'autres établissements de santé
- > Utilisation d'une énergie ultra locale qui ne grève pas le potentiel d'une autre énergie renouvelable
- > Projet accompagné dès le début pour engager les choses correctement avec les bons intervenants



- > Nécessité de disposer d'une ingénierie motivée pour monter et suivre le projet

Un Geopark de part et d'autre de la Manche

Mesures 20 - 28 - 31 - 34 - 35 - 36 - 57

S'appuyant sur le partenariat du projet européen Unesco Sites Across de the Channel (USAC), le Parc naturel régional et l'AONB (Area of Outstanding Natural Beauty) des Kent Downs ont poursuivi leur démarche de candidature au label Geopark mondial Unesco entamée en 2021. L'ambition est grande car il s'agirait du premier projet de Geopark au monde transfrontalier séparé par une mer.



Le projet USAC a pour objectif de mettre en lumière les patrimoines exceptionnels des territoires et d'accompagner le développement de nouveaux sites Unesco de part et d'autre de la Manche.

En 2022, suite au travail partenarial mené en 2021, le Parc naturel régional l'AONB des Kent Downs ont identifié une cinquantaine de sites d'intérêt géologique pouvant constituer le Geopark car ils mettent en valeur tout un patrimoine en lien avec l'histoire géologique, soit par les associations naturelles et paysagères qui en résultent (coteaux et prairies calcaires, tourbières, prairies et bocage,...), soit par les usages et activités humaines qui s'y rattachent (carrières, tourbières, patrimoine architectural et historique associé aux matériaux du territoire, adaptation traditionnelle navale à la géologie des côtes,...).

Des animations pour faire connaître le projet aux habitants, aux visiteurs et aux professionnels touristiques ont également été organisées (Fête du Parc à Arques, Fête de la science à la médiathèque à Arques, Fête de la nature à la forteresse de Mimoyecques...)

Les équipes du Parc naturel régional et de l'AONB des Kents Downs ont poursuivi leur étroite collaboration pour faire rayonner le territoire Geopark : visite d'étude dans les Kent Downs et en Caps et Marais d'Opale, accueil d'un groupe d'artistes anglais dans les carrières de Dannes-Camiers pour une performance artistique, participation à la réception tenue par les Anglais pour l'officialisation de la candidature au parlement à Londres, présentation du Geopark en Italie lors de la 16^e conférence Européenne des Geoparks...

2022 a également vu la création de la charte graphique et de l'identité visuelle du Geopark partagée et utilisée par les deux structures : Parc et AONB.



PARTENAIRES



CHIFFRES CLÉS

1

logo unique utilisé des deux côtés de la Manche

2

territoires réunis pour former le Geopark transmanche

23

géosites identifiés en Caps et Marais d'Opale

50

curiosités viennent compléter les géosites

4000

personnes ont été sensibilisées lors des animations

Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

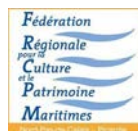
Restauration du flobart L'Arche

Mesures 50 - 51 - 52

Le syndicat mixte poursuit sa démarche de valorisation du patrimoine maritime communal initiée en 2018. Le littoral du Parc est riche d'un patrimoine diversifié tournant autour de la pêche à pieds, des bateaux d'échouage (les flobarts) et de l'histoire de Boulogne-sur-Mer. À la suite du travail mené en 2018 et 2019 sur la collecte de mémoire autour de la thématique du flobart, un ouvrage illustré a été édité en 2020. En 2022, avec l'Association Flobart des 2 caps, une étape importante a été atteinte. En effet, l'Arche, un flobart emblématique et unique a pu être restauré. Il s'agit du dernier flobart de sa catégorie encore complet. Il était donc nécessaire de pouvoir le stabiliser pour maintenir en état ce témoignage du savoir-faire local.



PARTENAIRES



Audresselles

Animations dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides

Mesure 48

Le marais Audomarois est reconnu depuis 2008 zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar. Chaque année, l'association Ramsar France coordonne au niveau national la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH), le 2 février.



PARTENAIRES



À cette occasion, diverses structures se mobilisent autour du marais Audomarois afin de sensibiliser le habitants à la richesse que représentent les zones humides, l'importance de ces milieux ainsi qu'à la nécessité de les préserver. En 2022, les différents partenaires ont proposé 17

manifestations échelonnées du 29 janvier au 1^{er} mars, autour du thème de l'année : « Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature ». La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a profité de l'évènement pour mettre en lumière les chan-

gements de pratiques réalisés et le travail effectué par les agriculteurs et les éleveurs du marais Audomarois dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) de l'Agence de l'eau. Les fermes ouvertes ont attiré un public nouveau.

Vers une nouvelle Réserve de biosphère Unesco

Mesures 44 - 48 - 57

En 2023, la Réserve de biosphère Unesco du marais Audomarois aura 10 ans ! Un anniversaire synonyme de bilan et de dépôt de dossier de renouvellement puisque la désignation Réserve de biosphère est attribuée pour 10 ans.



Conformément aux demandes de l'Unesco, le dossier qui sera déposé en 2023 devra présenter un périmètre élargi. Le périmètre proposé s'étend vers les vallées de la Hem et de l'Aa ainsi que vers les Flandres françaises et les landes atlantiques. C'est pourquoi, en 2022, et en parallèle de ses missions de préservation et développement durable, l'équipe du Parc naturel régional et ses partenaires ont travaillé sur un projet d'extension. Le nouveau périmètre comprend 111 communes contre 22. Dans une démarche participative, une consultation des habitants du territoire de projet a été organisée. 29 animations ont été programmées entre mars et décembre 2022 : brocante de Cléty, Fête de la Dinde à Licques, Fête du Parc à Arques...

Avec, en support, une carte thermorformée grand format, 439 personnes ont répondu au questionnaire élaboré en début d'année et visant à recueillir leurs attentes, souhaits, envies, vigilances sur le projet de territoire 2024-2034 de la future Réserve de biosphère.

Ces contributions ont fait l'objet d'une synthèse qui sera annexée au dossier de candidature.



CHIFFRES CLÉS

111
communes

8

intercommunalités (Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Communauté de communes Desvres-Samer, Communauté de communes de Flandre intérieure, Communauté de communes des Hauts de Flandre, Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, Communauté de communes du Pays de Lumbres, Communauté de communes Pays d'Opale, Communauté de communes de la Région d'Audruicq)

980

kilomètres-carrés

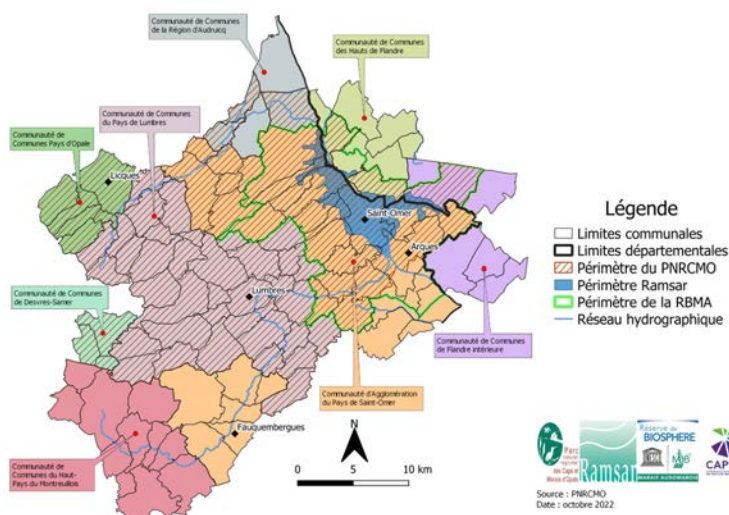
133 600

habitants

PARTENAIRES



CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



Un territoire qui aménage pour valoriser ses richesses patrimoniales et paysagères

Vocation 5

Charte d'aménagement durable des aires d'accueil dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois

Mesure 44 - 48

Le projet européen BCHT (Bio-Cultural Heritage Tourism) du programme Interreg France-Manche-Angleterre s'est officiellement achevé en mars 2022. Une importante réflexion a été engagée sur la façon d'accueillir les habitants et les visiteurs sur les espaces de nature liés à la Réserve de biosphère Unesco.

24 sites « porte d'entrée » ont été identifiés.



Le tourisme dans les espaces naturels est une part importante de l'économie locale. La fréquentation touristique suppose néanmoins un équilibre entre volonté de partager les valeurs du site et les dégradations de l'environnement.

Dans le cadre du premier pôle d'actions du projet BCHT, à savoir un Schéma directeur d'aménagement et d'interprétation touristique, l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ont souhaité développer une charte d'aménagement durable des aires d'accueil sur les sites touristiques emblématiques de la Réserve de biosphère. Objectif : donner une identité aux portes d'entrée sur la Réserve de biosphère, une meilleure identification et un sentiment d'appartenance.

Chaque projet, grand ou petit, étant unique, la charte constitue un guide dont les recommandations sont à suivre et adapter au contexte pour répondre à l'ambition d'exemplarité de la Réserve de biosphère. Elle n'est pas prescriptive, mais incitative : elle donnera un supplément qualitatif aux projets.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer seront en charge de l'instruction des dossiers.

En parallèle, une réflexion sur une signalétique particulière (totem) a été lancée en 2022.

Le Charte d'aménagement durable des aires d'accueil de la Réserve de biosphère du marais Audomarois est disponible sur : parc-opale.fr

CHIFFRES CLÉS

24

sites « porte d'entrée » ont été identifiés pour bénéficier d'un aménagement des aires d'accueil.

PARTENAIRES

Interreg 
France (Channel) England
Manche
BCHT - BioCultural Heritage Tourism
European Regional Development Fund


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE


CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER


PAS-DE-CALAIS
TOURISME



> Le Parc naturel régional accompagne financièrement les études paysagères.

La vie du Syndicat mixte

Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional dispose d'un budget autonome.

En 2022, **les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à 4 200 264,90 €, décomposées comme suit :

- > section d'investissement : 176 848,11 €,
- > section de fonctionnement : 4 023 416,79 €

Les frais de personnel s'élèvent à 2 837 816,45 € et représentent 70 % des dépenses de fonctionnement pour 63 équivalents temps plein.

A noter : 2022 est la première année pleine suite au changement d'employeur d'Espaces naturels régionaux vers les syndicats mixtes de Parc intervenu courant 2021.

La part « opérationnel » (actions et travaux effectués sur le territoire du Parc) s'élève à 822 523 € et représente 20,74 % du total réalisé.

Les ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles des membres du Syndicat mixte du Parc :

CHIFFRES CLÉS

1 836 180 €

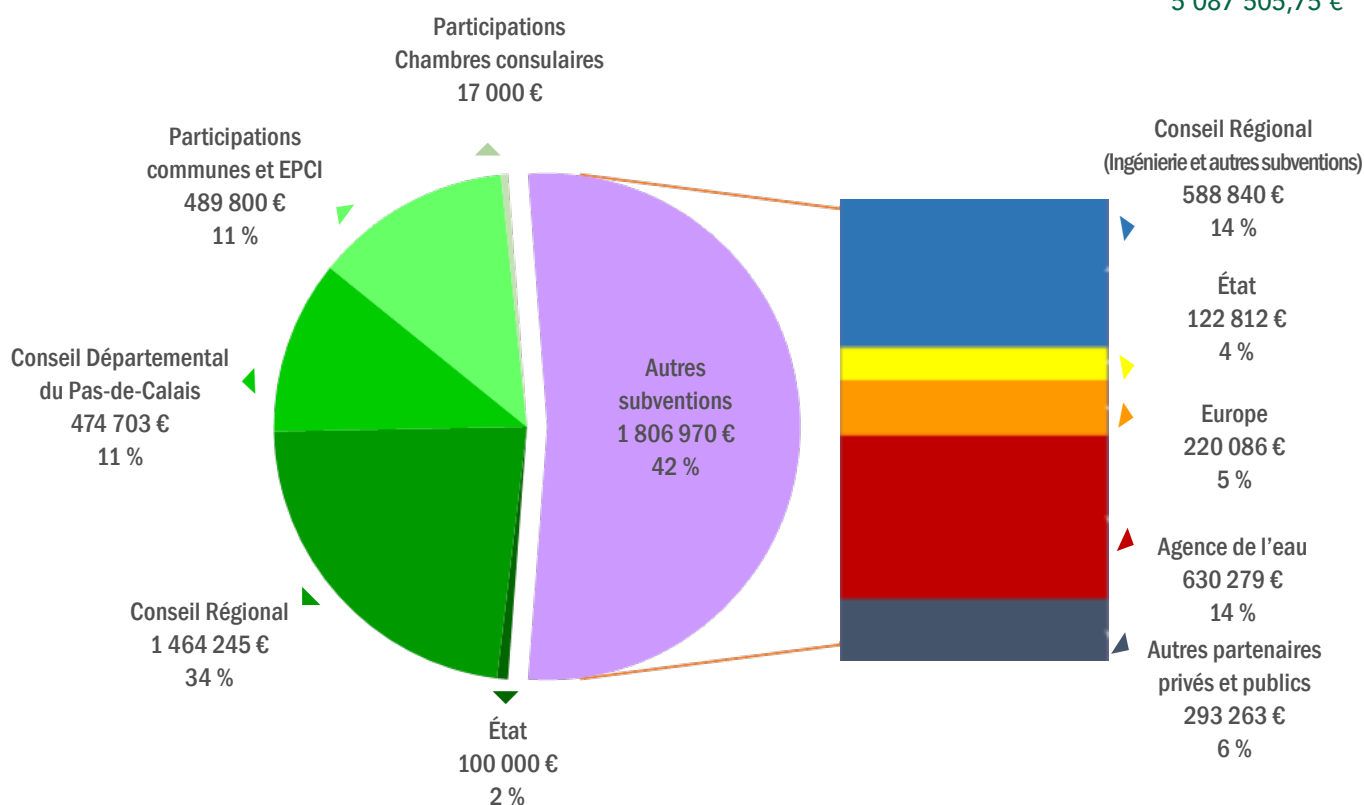
montant total des subventions reçues par les collectivités et les agriculteurs du territoire grâce à l'animation et l'ingénierie du Parc.

1 587

mandats pour un montant total de 4 200 264,90 €.

327

titres de recettes émis pour un total de 5 087 505,75 €



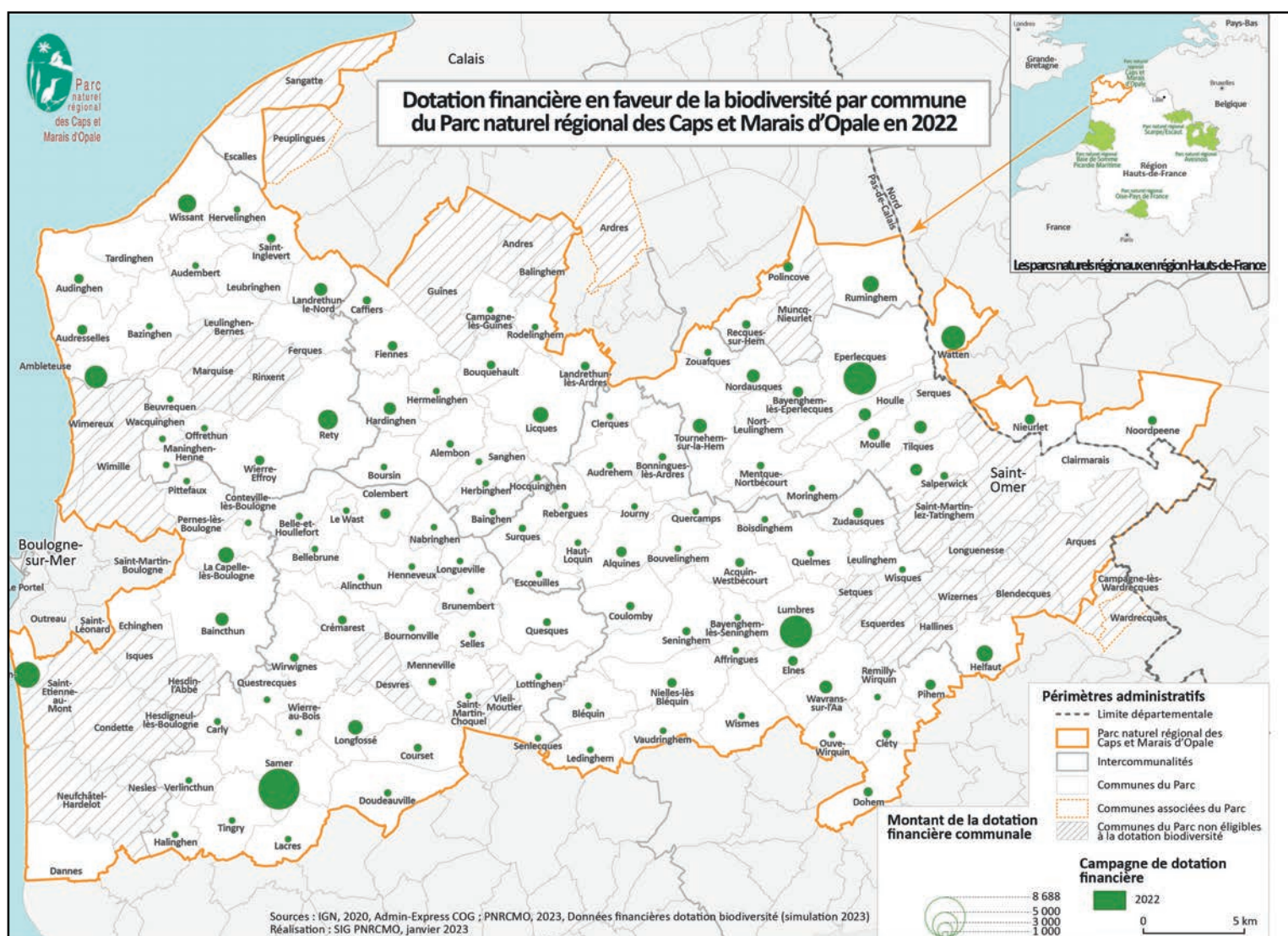
- > Région Hauts-de-France : 1 464 245 €
- > Département du Pas-de-Calais : 474 703 €
- > Intercommunalités et Communes : 489 800 €
- > Chambres consulaires : 17 000 €

Toutes les autres subventions ont été recherchées auprès des financeurs comme la Région (hors statutaires), l'Europe, l'Agence de l'eau, l'Etat, l'Ademe, la Fondation du patrimoine, l'OFB, les Carrières Stinkal, RTE, Suez, le Symvahem, Véolia, Afac, la Drac, le programme sare.

Dotation de soutien aux communes rurales

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la loi de finances 2022 a élargi la dotation de soutien aux communes rurales pour la protection de la biodiversité et reconnaît les aménités rurales des communes classées Parc naturel régional. Ce dispositif vise à soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité.

Le Syndicat mixte du Parc a proposé aux communes que ce coup de pouce profite au territoire en menant des actions en lien avec la Charte du Parc avec si nécessaire un accompagnement technique du Parc.



La vie du Syndicat mixte

Gouvernance du Syndicat mixte du Parc naturel régional

Volet C

ZOOM sur... Les comités syndicaux



Le comité syndical, organe de délibération du Syndicat mixte, est composé de 54 membres.

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2022 :

- > 3 février à la Maison du Marais à Saint-Martin-lez-Tatinghem
- > 8 avril à la maison du Parc à Saint-Martin-lez-Tatinghem
- > 24 juin à Marquise
- > 4 octobre à Esquerdes
- > 6 décembre à Licques

ZOOM sur... L'assemblée du territoire



L'assemblée du territoire regroupe un représentant de chaque commune et deux de chaque intercommunalité.

En 2022, deux assemblées du territoire ont été organisées en mai et en novembre.

> En mai, à la maison du Parc à Le Wast, l'assemblée du territoire avait pour thème « Les enjeux de l'eau pour les années à venir et le travail de coopération pour la gestion, la préservation de la qualité des milieux aquatiques et l'économie de la ressource en eau en Caps et Marais d'Opale ».

> En novembre, à la maison du Parc à Le Wast, « Transition et dérèglements : comment s'adapter ? » était le sujet de la conférence-débat animée par Frédéric Denhez, auteur, journaliste scientifique, spécialiste des questions d'environnement. Cette seconde assemblée du territoire a également permis d'approuver le programme d'actions de l'année 2023.

CHIFFRES CLÉS

94

délibérations ont été votées en 2022
durant les 5 réunions
du comité syndical

6

réunions du bureau
ont été organisées
en 2022

Le Bureau syndical se compose de 13 membres dont **la présidence :**

- > Collège régional : Jean-Michel Taccoen, Faustine Malier, Philippe Caron, Anthony Jouvenel ;
- > Collège départemental : Mireille Hingrez-Cereda, **Sophie Warot-Lemaire**, Caroline Matrat, Benoît Roussel ;
- > Collège communes/intercommunalités : Damien Morel, Philippe Leleu, Dominique Sénécat, Claire Sonzogni ;
- > Collège consulaire : Pierre Wasselin.

4

réunions de la commission consultative des marchés ont eu lieu en 2022 :
5 dossiers étudiés et 3 présentés hors-seuils.

Coups de projecteur sur les Caps et Marais d'Opale



Plusieurs délégations ont séjourné en Caps et Marais d'Opale en 2022. La Fédération des Parcs naturels régionaux a ainsi organisé avec les équipes du Parc des Caps et Marais d'Opale le séminaire des directrices et directeurs de Parc, en septembre, suivi du séminaire des chargé.e.s de communication des Parcs, en novembre. Les temps de travail et les partages d'expérience ont alterné avec des activités-découverte du territoire et la valorisation des actions du Syndicat mixte du Parc et de ses multiples partenaires.



Mickaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, et Eric Brua, le directeur, (au centre sur la photo) se sont également rendus en Caps et Marais pour évoquer l'actualité nationale des Parcs naturels régionaux comme la place des énergies renouvelables dans ces territoires ou les attentes des aires protégées dans le cadre des élections nationales.

En 2022, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a aussi accueilli une délégation des Parcs naturels du Grand-duché de Luxembourg en voyage d'études et une délégation d'élus des Vosges du Nord.

CHIFFRES CLÉS

33

directrices et directeurs de Parcs naturels régionaux ont participé au séminaire en Caps et Marais d'Opale

43

chargé.e.s de communication de Parcs naturels régionaux ont participé au séminaire en Caps et Marais d'Opale

La vie du Syndicat mixte

L'évaluation de la Charte 2013-2028 à mi-parcours

Volet C

L'évaluation à mi-parcours de la Charte du Syndicat mixte du Parc naturel régional s'est poursuivie en 2022. Pour rappel : ce bilan concerne les actions menées par le Syndicat mixte du Parc mais également par les signataires de la Charte (État, Région, Départements, chambres consulaires, communes et intercommunalités) et par les différents partenaires, pour la période 2013-2020.

Une première partie d'évaluation, démarrée en 2020 durant le confinement s'est achevée en 2021.

Pour 2022-2023, une nouvelle étape a été lancée avec l'accompagnement de deux prestataires : il s'agissait de porter une réflexion la fois rétrospective et prospective en allant à la rencontre des différents acteurs du territoire (habitants, artisans...). Un questionnaire a, par exemple, été soumis aux participants des Journées européennes du patrimoine et de la Fête du Parc à Arques en septembre. Objectifs de ces regards croisés d'élus, habitants, partenaires, agents du Syndicat mixte : redéfinir et réactiver une vision partagée des enjeux pour le territoire pour le deuxième temps de mise en œuvre de la Charte 2013-2028.

CHIFFRES CLÉS

1 6 3

réponses d'habitants ont été collectées au questionnaire d'évaluation, dont 59 lors des Journées du Patrimoine et 104 lors de la Fête du Parc

Un dispositif de ressources humaines de proximité

Volet C

L'année 2022 correspond à la première année d'exercice pleine suite à l'intégration du personnel du Syndicat mixte Espaces naturels régionaux au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Les agents ont pu s'appuyer sur la mission Ressources Humaines pour tout renseignement et conseil concernant leur nouveau statut. Ils ont pu bénéficier de leur avancement et des avantages du COS du Parc. D'un point de vue administratif, certains dossiers d'agents font l'objet d'une mise à jour par la mission RH ce qui engendre une activité supplémentaire.

La mission RH a veillé à la bonne organisation et au bon déroulement des élections professionnelles du 8 décembre pour désigner les représentants du personnel (3 titulaires et 3 suppléants) qui siègent au Comité social territorial (CST). De nombreuses réunions préparatoires à la mise en place du CST ont eu lieu en 2022.

L'année 2022 a également vu l'organisation d'ateliers de travail sur la prévention des Risques psycho-sociaux (RPS). « Ambiance : convivialité et bienveillance » et « Gestion et charge de travail » ont fait l'objet d'un travail approfondi. La restitution de ce travail engagé en 2022 aura lieu au premier semestre 2023.

CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2022

5 8

agents permanents et contractuels dont

1

contrat d'apprentissage

Le Syndicat mixte compte également

1

détachement de l'éducation nationale

Les élus du comité syndical du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (octobre 2022)

Volet C

54 MEMBRES

Elus issus du Conseil Régional des Hauts-de-France

Jean-Michel TACCOEN
Faustine MALIAR
Olivier PLANQUE
Philippe CARON
Anthony JOUVENEL
Jean-Louis SOUFFLET
Marine TONDELIER

Elus issus du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Mireille HINGREZ-CEREDA
Sophie WAROT-LEMAIRE
Caroline MATRAT
Benoit ROUSSEL
Brigitte BOURGUIGNON
Maïté MULOT-FRISCOURT
Guy HEDDEBAUX

Représentants des Chambres consulaires

Chambre d'Agriculture :
Jérôme MUSELET
Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Pierre WASSELIN

Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et de ses communes

Délégés pour l'EPCI :
Bertrand PETIT (Saint-Martin-lez-Tatinghem)
Hélène FAYEULLE (Arques)

Délégés pour les communes :

Etienne CAZIN (Serques)
Jean-Luc COURBOT (Houlle)
Simon ERCKELBOUDT (Nordausques)
Christophe MOLIN (Saint-Omer)
Michel MARTINOT (Salperwick)
Damien MOREL (Clairmarais)

Elus issus de la Communauté de communes de La Terre des 2 Caps et de ses communes

Délégés pour l'EPCI :

Francis BOUCLET (Marquise)
Claire SONZOgni (Ferques)

Délégés pour les communes :

Marc SARPAUX (Audinghen)
Jean-Luc BACLEZ (Bazinghen)
Laurence PROUVOT (Wissant)

Elus issus de la Communauté de communes de Desvres-Samer et de ses communes

Délégés pour l'EPCI :

Claude PRUDHOMME (Crémarest)
Vincent LACHERE (Bournonville)
Délégés pour les communes :
Philippe LELEU (Wirwignes)
Philippe CANNESSON (Courset)
Christophe GUCHE (Bellebrune)

Elus issus de la Communauté de communes Pays d'Opale et de ses communes

Délégés pour l'EPCI :

Bruno DEMILLY (Campagne-lès-Guînes)
Jean-Claude VANDENBERGUE (Balinghem)
Délégés pour les communes :
Patrice DULOT (Balinghem)
Marc-Antoine BOUTILLIER (Caffiers)
Séverine EVRARD (Hardinghen)

Elus issus de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et de ses communes

Délégés pour l'EPCI :

Dominique SENECAAT (Bouvelinghem)
Didier BEE (Zudausques)

Délégés pour les communes :

Paul BAILLY (Ouve-Wirquin)
Guillaume DESQUIREZ (Affringues)
Stéphane LEDUC (Wismes)
Olivier DEMOL (Esquerdes)

Elu issu de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Jacques HAUTECOEUR (Ruminghem)

Elus issus de la Communauté d'Agglomération

Grand Calais Terres et Mers

Marc BOUTROY (Escalles)
Pascal DUBUS (Sangatte)

Elu issu de la Communauté de communes de Flandre Intérieure

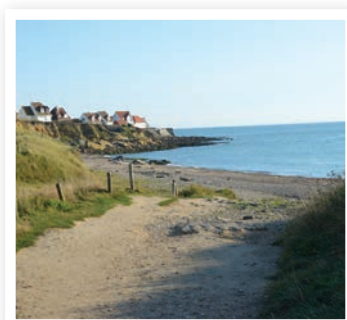
Thierry DEHONDT-BEDAGUE (Noordpeene)

Elu issu de la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre

Daniel DESCHODT (Watten)

Elus issus de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Bernard TRIQUET (Isques)
Jean-Luc JOUGLEUX (Wimereux)
Philippe GODEAU (Saint-Etienne-au-Mont)
Benoit LEMAIRE (Wimille)



Ils construisent chaque jour le Parc :

154 communes adhérentes et 4 associées :

Acquin-Westbécourt - Affringues - Alembon - Alinchun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Ardres - Arques - Audembert - Audinghen
 Audrehehem - Audresselles - Baincthun - Bainghen - Balinghem - Bayenghem-les-Seninghem - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen
 Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques - Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Bournonville
 Boursin - Bouvelinghem - Brunembert - Caffiers - Campagne-les - Guînes - Campagne-les-Wardrecques - Carly - Clairmarais - Clerques
 Cléty - Colombert - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulomb - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem - Doudeauville
 Echinghen - Elnes - Eperlecques - Equihen-Plage - Escalles - Escœuilles - Esquerdres - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines
 Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen - Hermelinghen - Havelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-
 l'Abbé - Hocquinghen - Houle - Isques - Joury - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le
 West - Ledinghen - Leubringhen - Leulinghem-les-Estrehem - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse - Longueville
 Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne - Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhen - Moule - Muncq-Nieurlet - Nabringhen
 Nesles - Neufchâteau-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieuwille - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghem - Offrethun - Ouve-Wirquin
 Pernes-les-Boulogne - Peuplingues - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues
 Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghem - Ruminghen - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-
 Martin-lez-Tatinghem - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghem - Senlecques
 Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhen - Verlincthun - Vieil-Moutier
 Wacquinghen - Wardrecques - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes
 Wisques - Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)
 Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
 Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
 Communauté de communes de Desvres-Samer
 Communauté de communes de Flandre Intérieure
 Communauté de communes de la Région d'Audruicq
 Communauté de communes de La terre des 2 Caps
 Communauté de communes des Hauts de Flandre
 Communauté de communes du Pays de Lumbres
 Communauté de communes Pays d'Opale

2 organismes consulaires

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

Le Département du Pas-de-Calais La Région Hauts-de-France

Et le Département du Nord,
 signataire de la Charte et partenaire du Syndicat mixte du Parc



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le West
 > Maison du Marais,
 Saint-Martin-lez-Tatinghem
 adresse postale : BP 22,
 62142 LE WEST
 Tél 03 21 87 90 90
 info@parc-opale.fr
 www.parc-opale.fr
 Facebook : Parc Opale

Une autre vie s'invente ici

